



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Quatrième Conférence mondiale des Présidents de Parlement

New York, 31 août – 2 septembre 2015



Copyright © Union interparlementaire, novembre 2015
ISBN 078-92-9142-641-6

Couverture : photo de groupe des participants à la quatrième Conférence mondiale des
Présidents de parlement. © UIP/Joel Sheakoski, 2015

Table des matières

Avant-propos du Président de l'UIP, Saber Chowdury	3
Introduction du Secrétaire général de l'UIP, Martin Chungong	4
Rapport de synthèse du débat général	5
Déclaration	11
Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple	11
Rapport de la Réunion-débat	16
Contrôle parlementaire : défis et opportunités	16
Transformer les objectifs de développement durable en actes	18
Rapport de la Dixième Réunion des Présidentes de parlement	20
Rapports de la Conférence	23
I. Mise en œuvre des principales recommandations des précédentes Conférences des Présidents et amélioration de la dimension parlementaire de la coopération internationale	23
II. Implication des parlements dans la définition et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable	28
III. Les défis pour les parlements aujourd'hui	31
IV. Intégration de l'égalité des sexes dans le travail des parlements	36
Discours d'ouverture	40
M. Saber Chowdhury, Président de l'UIP	40
M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies,	43
M. Sam K. Kutesa, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies	45
M. Forest Whitaker, Acteur et humaniste, envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation	47
Bureau de la Conférence	50
Comité préparatoire	51
Invités spéciaux	51
Anciens Présidents de l'UIP	51



© UIP/Dixon

Avant-propos du Président de l'UIP, Saber Chowdury

Nous sommes à un carrefour. Le monde s'est rarement trouvé confronté à des problèmes aussi aigus. Jamais le besoin de réunir nos forces en un effort solidaire ne s'est avéré aussi crucial. Les dirigeants des parlements du monde entier, représentant plus de sept milliards de citoyens des différents continents, se sont rassemblés au Siège de l'ONU, à New York, pour manifester leur engagement d'œuvrer à l'édification d'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

L'année 2015 a aussi marqué un tournant par l'émergence de nouveaux engagements dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, du développement durable et du changement climatique. Les objectifs de développement durable (ODD) représentent le premier accord majeur des Nations Unies qui comprend des mesures spécifiquement axées sur la gouvernance. De fait, des institutions efficaces, responsables et représentatives seront nécessaires pour entraîner et diriger la mise en œuvre du nouveau programme de développement. Pour que celui-ci ait des conséquences véritablement positives sur la vie des gens, il faut que nous, parlements et parlementaires, enclenchions la vitesse supérieure et nous engagions activement dans le processus complexe qui s'annonce.

Notre Conférence mondiale a constitué une occasion exceptionnelle de réunir l'ensemble de la communauté parlementaire internationale, d'établir un socle commun et de dynamiser nos actions par le leadership et l'audace de notre vision. Le moment est maintenant venu de passer des paroles aux actes.



© UIP/Dixon

Introduction du Secrétaire général de l'UIP, Martin Chungong

La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement s'est déroulée du 31 août au 2 septembre 2015 au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York. Elle était convoquée et conduite par le Président de l'UIP, M. Saber H. Chowdhury. Organisée en étroite collaboration avec l'ONU, elle s'inscrivait dans le cadre des réunions de haut niveau qui ont préparé le Sommet de l'ONU sur le programme de développement pour l'après-2015. Elle a été précédée par la dixième Réunion des Présidentes de parlement (29 et 30 août 2015) dont les résultats ont alimenté les débats de la Conférence mondiale.

Plus de 150 Présidents de parlement ont participé aux débats, ouverts et animés, dont le thème principal était : *Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple*. Ils ont étudié des questions en lien avec la composante parlementaire de la coopération internationale, l'engagement parlementaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs de développement durables (ODD), les défis auxquels les parlements se trouvent confrontés ainsi que l'intégration de la dimension de genre dans les travaux des parlements.

Les Présidents de parlement ont conclu leur Conférence mondiale par l'adoption d'une déclaration politique ambitieuse. Ils y exposent comment la coopération parlementaire peut contribuer à relever les principaux défis auxquels la communauté internationale se trouve actuellement confrontée, tout en tenant les grands engagements pris au plan mondial et en répondant aux aspirations des peuples à mener une vie digne, à l'abri du besoin et de la peur.

La présente publication expose, vu de l'intérieur, l'enchaînement des manifestations qui ont composé la Conférence mondiale.

Etat de droit Liberté Démocratie

Egalité des sexes
Transparence
Paix
Droits de l'homme
Information
Tolérance
Transparence
Diversité
Participation
Protection
Elections libres et régulières
Parlement
Développement
Obligation de rendre compte
Société civile
Contrôle
Respect

Rapport de synthèse du débat général

Le thème central du débat général de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement était *Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple*. Deux réunions-débats étaient également au programme, l'une sur le contrôle parlementaire et l'autre sur la transformation des objectifs de développement durable (ODD) en actes.

Plus de 150 Présidents de parlement et responsables d'organisations parlementaires, notamment régionales, ont pris la parole au cours du débat général. Le Président de l'UIP, le Secrétaire général des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale et l'Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation ont prononcé une allocution en ouverture de la réunion. L'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive d'ONU Femmes ont aussi pris la parole lors du débat général.

Les Présidents ont exprimé divers points de vue sur la démocratie, le rôle du parlement, le développement durable, la violence et le terrorisme, ainsi que la gouvernance, entre autres. Le présent rapport vise à retranscrire les messages et les recommandations essentiels qui se sont dégagés du débat général.

Démocratie

Un grand nombre de délégués ont décrit la situation de leur pays ou région en matière de démocratie et de développement. Entre le début des années 70 et la fin de la décennie précédente, la démocratie avait progressivement gagné du terrain. Ces dernières années étaient malheureusement apparus des signes de stagnation, voire de régression. Pour un ensemble de raisons, un grand nombre de régimes en voie de démocratisation étaient aujourd'hui en perte de vitesse, voire en perte de terrain. Trop souvent, une priorité excessive avait été accordée à la tenue d'élections, reléguant au second plan l'instauration d'institutions démocratiques durables, le respect des différences, la promotion du dialogue et la recherche de solutions pacifiques aux conflits. De surcroît, certains dirigeants démocratiquement élus avaient nuï à la démocratie de l'intérieur en se servant de leur autorité nouvellement acquise pour s'octroyer des pouvoirs quasiment illimités. La démocratie ne pouvait faire le jeu d'un seul homme.

Les démocraties établies devaient faire tout ce qui était en leur pouvoir pour soutenir la démocratisation en cours dans les démocraties naissantes et chancelantes. Elles devaient notamment inciter les Etats fragiles à prendre en main leur destin et à s'engager à préserver l'avenir de leurs citoyens.

Un tel engagement ne saurait prendre la forme d'un respect aveugle pour des normes imposées de l'extérieur en faisant fi des traditions d'un pays et de sa capacité à les mettre en oeuvre. La démocratie, qui signifiait le gouvernement par le peuple et pour le peuple, devait exercer une influence concrète sur la vie quotidienne des gens. La démocratie était un processus exigeant des soins constants tenant compte des circonstances et des particularités de chaque société. Les parlements devaient analyser la constitution nationale afin de s'assurer qu'elle puisse répondre aux besoins d'une société moderne appelée à s'adapter à des normes internationales. La législation électorale devait être modifiée, le cas échéant, pour faciliter la libre participation aux élections et permettre au peuple de s'exprimer, selon sa volonté.

La participation de la société civile constituait l'un des éléments essentiels de la démocratie. Dans certains modèles de démocratie directe, par exemple, les organisations de la société civile, voire de simples groupes d'individus, étaient autorisés à demander la tenue d'un référendum sur n'importe quel sujet. De telles mesures, qui donnaient aux citoyens le sentiment qu'ils n'étaient pas de simples observateurs d'un processus qui les dépassait, mais qu'ils pouvaient contribuer à façonner la politique publique et la législation, leur permettaient de se sentir directement concernés par la démocratie. En outre, certains gouvernements rendaient chaque année publics leurs échecs et leurs réussites, ce qui permettait au parlement d'en discuter, de formuler des critiques ou des suggestions et d'entreprendre des audits.

Plusieurs Présidents de parlement ont évoqué l'avènement ou le retour de la démocratie dans leur pays après un régime autoritaire. Ce passage s'est fait par la séparation des pouvoirs et l'instauration ou le rétablissement du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Souvent, il fallait aussi former des personnes à assumer les responsabilités parlementaires et préparer des plans d'action pour l'avenir.

Il faut promouvoir la démocratie en veillant à ce qu'elle soit participative et inclusive et à ce qu'elle améliore de façon sensible la vie des franges vulnérables de la société. Dans ce contexte, il était encourageant de constater que l'un des ODD visait à assurer l'accès de tous à la justice, ainsi qu'à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Il convenait toutefois de mentionner que certains gouvernements semblaient cautionner la démocratie à l'intérieur de leurs frontières tout en soutenant des dictatures et des régimes despotiques à l'extérieur. L'adoption de comportements belliqueux justifiés par l'expansion de la démocratie avait amené certains gouvernements à imposer la démocratie à coups de bombes et de mitraillettes à l'extérieur de leur territoire. L'instauration de la démocratie exigeait patience et persévérance. En l'absence de fondement solide, le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique avait laissé une vacance du pouvoir ayant déstabilisé certaines parties du monde.

Rôle du parlement

Dans les sociétés modernes, le parlement est l'ultime garant de la démocratie. C'est donc lui qui doit être le premier à s'engager en faveur de sociétés ouvertes et transparentes reposant sur l'état de droit. Il doit veiller à ce que les structures requises soient en place pour éviter les abus de pouvoir et la corruption qu'ils entraînent. Il doit s'assurer de la répartition claire des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Dans certains pays, le peuple commençait à douter de la capacité du gouvernement à régler certains problèmes épineux, tels que le chômage de longue durée ou la violence persistante. Parfois, le peuple doutait également de la capacité du parlement à contrôler l'exécutif.

On vide l'urne pour procéder au comptage des bulletins de vote lors de l'élection du Président du Parlement soudanais.
© AFP/Ashraf Shazly, 2010



Il apparaissait comme fondamental de créer des mécanismes garantissant l'intégrité des parlementaires et des parlements dont ils sont membres. L'essence de l'institution parlementaire étant le débat, lorsque ces mécanismes sont perçus comme défaillants, ce sont les droits et les libertés démocratiques qui en pâtissent. Protéger les droits de l'opposition équivalait à préserver le droit de ne pas être d'accord et à créer une enceinte de discussion pacifique. Lorsque de telles conditions étaient instaurées, elles créaient entre le peuple et ses institutions élues un lien de confiance de nature à garantir la participation de l'ensemble de la société, si cruciale à toute démocratie dynamique.

Respecter le choix du peuple et satisfaire à ses attentes relevaient de la responsabilité commune des parlements et des parlementaires du monde entier. Certains Présidents de parlement ont souligné que leur parlement était disposé à collaborer avec le parlement d'autres pays, ainsi que des organisations parlementaires internationales, afin de construire un monde meilleur. Les parlementaires devaient ce type d'engagement à leurs électeurs. Ils devaient notamment s'acquitter de la lourde tâche consistant à collaborer à la mise en oeuvre des ODD dans le but de construire le monde auquel aspiraient leurs administrés. Il y avait de la responsabilité et du devoir des parlements d'adopter des lois spécifiques et de créer un environnement propre à assurer la protection des groupes les plus vulnérables et marginalisés en reconnaissant les libertés et les droits fondamentaux de l'ensemble des citoyens, sans distinction. Il fallait que les parlements créent des opportunités de discussion permettant la formulation de politiques et l'adoption de lois destinées à instaurer un développement durable.

Les parlementaires avaient notamment pour mission de promouvoir les réformes démocratiques à l'échelle nationale, de veiller à l'instauration d'un monde sûr et juste, d'éradiquer l'extrémisme religieux, le terrorisme et la violence, de renforcer la loi et la gouvernance et de promouvoir la tolérance et le dialogue interculturel et interconfessionnel. Il fallait également que les parlementaires aient une conscience aiguë du danger consistant à sacrifier la démocratie à la poursuite de la prospérité. Ceci constituerait au moins une partie de la contribution parlementaire à la mise en oeuvre du programme de développement pour l'après-2015.

L'égalité des sexes relevait également de leur responsabilité. Il ne saurait y avoir de développement durable en l'absence d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Plusieurs Présidents de parlement ont décrit les progrès réalisés en matière de parité dans leur pays, en faisant souvent spécifiquement référence au nombre croissant de femmes siégeant au parlement national. Diverses propositions susceptibles de continuer à faire avancer les choses ont été formulées, notamment l'analyse des objectifs nationaux et des cadres juridiques dans le but de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins des femmes comme des hommes, l'adoption de mesures de discrimination positive, le soutien aux forums de femmes parlementaires, les mesures visant à rendre les instances parlementaires sensibles au genre et les efforts destinés à abaisser les barrières religieuses et culturelles à l'égalité des sexes. Par-dessus tout, les parlementaires devaient exercer leur droit de regard sur le gouvernement afin de lui demander des comptes concernant son action en faveur de la

parité. Ils devaient également superviser les efforts déployés par le gouvernement pour légiférer contre la violence à l'égard des femmes. Il ne saurait en effet y avoir d'égalité authentique entre les hommes et les femmes en présence d'une telle violence.

Le plan stratégique du parlement devait prévoir des initiatives destinées à soutenir et encourager les jeunes désireux de participer à son action et à améliorer l'ouverture et l'accessibilité de cette institution aux jeunes et aux organisations les représentant. Ces initiatives devaient les inciter à fuir la violence et, du même coup, combler le fossé croissant séparant le monde politique du peuple, tout particulièrement les jeunes. Les jeunes étaient aujourd'hui nombreux à ne pas adhérer aux décisions prises en leur nom, au sujet desquelles ils n'étaient pas ou peu consultés, les politiques et les programmes étant imposés et défendus par des dirigeants davantage concernés par l'accumulation de capital que par le renforcement des capacités et par le profit que par l'autonomisation des individus, ce dont témoigne le fait que les grandes multinationales continuent à s'enrichir alors que l'écart de pauvreté ne cesse de se creuser dans le monde en développement. L'organisation de journées portes ouvertes et de visites scolaires, les invitations à assister à des auditions parlementaires et des séances plénières, ainsi que l'organisation de sessions du parlement national des jeunes constituaient des moyens positifs d'encourager les jeunes à renouveler leur engagement.

Les parlements avaient aussi un rôle important à jouer en matière de relations internationales, non seulement en ratifiant les accords internationaux adoptés par les gouvernements, mais aussi en consolidant l'ordre juridique préservant un développement propice à la démocratie et en atteignant donc l'objectif de l'instauration de la paix et du développement durable.

Plusieurs Présidents de parlement ont souligné le rôle important joué par le parlement en matière d'adoption ou de rejet du budget de l'armée. L'un d'entre eux a même observé que, même si un dixième du budget consacré à occuper l'Iraq et l'Afghanistan avait plutôt été consacré au développement et à la prospérité, l'insécurité et le terrorisme auraient sans doute disparu de ces pays. Après la fin de la Guerre froide, la communauté internationale avait espéré que la paix régnerait, mais des tensions et des violences ethniques et locales étaient apparues et ces nouveaux conflits ne cessaient de faire augmenter les dépenses militaires. Les parlements devaient s'unir pour lutter, grâce au dialogue et à la coopération, contre les menaces auxquelles était exposée la communauté internationale

Passer des OMD aux ODD

Plusieurs Présidents de parlement ont décrit les réalisations de leur pays en matière d'OMD. Echecs et réussites avaient été au rendez-vous. Le moment était venu de tirer les enseignements des OMD en déterminant ce qui avait fonctionné ou non et en réfléchissant aux moyens de faire mieux à l'avenir. En dépit de leur caractère limité, les OMD avaient réussi à extraire des centaines de millions de personnes de l'extrême pauvreté, à réduire de façon considérable le taux de mortalité maternelle et infantile, ainsi qu'à faire augmenter le nombre d'enfants scolarisés dans les pays en développement. Il restait toutefois

fort à faire. Les ODD continueraient à guider l'humanité vers un monde plus uni, fondé sur les droits de l'homme et juste et durable sur le plan environnemental.

L'accord sur les ODD constituait un point de départ ambitieux indispensable pour la planète. Toutefois, l'élément clé de la réussite d'une entreprise d'aussi grande envergure consisterait à veiller à ce que ces objectifs fassent l'objet d'un engagement sans faille tout au long du processus. C'est dans ce domaine que les parlements pouvaient jouer un rôle de premier plan en adoptant des lois, en affectant les crédits budgétaires requis et en demandant des comptes au gouvernement. Les parlementaires étaient aussi des intervenants clés auprès de l'opinion publique. L'ouverture de discussions publiques actives, ouvertes et sans exclusive concernant l'importance du programme de développement contribuerait à créer un climat propice à la mise en oeuvre. Il s'agissait d'ailleurs d'un élément fondamental dans tout processus démocratique mené au nom de l'intérêt commun.

Le monde avait radicalement changé depuis l'adoption des OMD, 15 années auparavant. Malgré les allégations voulant que la mondialisation ne bénéficie qu'aux puissants, les pays étaient plus reliés les uns aux autres qu'auparavant. Il était exact que les résultats des OMD s'étaient révélés très inégaux. Les changements climatiques, avec les risques de pénurie d'eau, de perte de terres et de sécheresse qu'ils entraînaient, intensifiaient le risque de conflit entre les nations. La problématique des réfugiés gagnait du terrain sur le plan géographique. Les décisions prises à l'échelon national avaient une résonance internationale, ce qui rendait indispensable l'adoption de politiques en faveur du développement durable justes et applicables à grande échelle.

Adopter une perspective commune en matière de durabilité exigeait des pays développés qu'ils prennent des mesures concrètes pour engager le processus, car la responsabilité historique des changements climatiques et de la détérioration de l'environnement leur incombait et ils disposaient de ressources techniques et financières plus importantes. Les seuls pays en développement ne pouvaient assumer la charge de la durabilité mondiale. Un partenariat mondial puissant s'imposait donc pour soutenir les efforts consentis par les pays en développement dans l'esprit du village mondial que constitue le monde. A l'instar de l'interdépendance existant dans un village, les responsabilités devaient être réparties en fonction des capacités et des compétences individuelles.

Aussi ardu que cela puisse paraître psychologiquement, à long terme il allait falloir que les pays réussissent à ne plus mesurer le progrès uniquement à l'aune de la croissance. L'accent devait désormais être mis sur le bien-être et le bonheur de l'ensemble de l'humanité. Pour éradiquer la pauvreté et trouver des solutions novatrices permettant de gérer dans une optique durable les ressources naturelles du monde, il faudrait de toute évidence renforcer la solidarité.

L'efficacité institutionnelle des parlementaires en tant que représentants du peuple n'était pas sans poser des difficultés. Au-delà des ODD et du programme de développement pour l'après-2015, le thème de la Conférence était le reflet de la conviction généralement partagée que le monde et les êtres humains étaient confrontés à une myriade de problèmes et de difficultés dans leur tentative de vivre en paix, à l'abri des fléaux que constituaient la

guerre et les conflits, la violence sous toutes ses formes, l'extrême pauvreté, la faim, le chômage, la maladie, les changements climatiques, et la liste était encore longue.

Il ne fallait pas que les responsables politiques sous-estiment leur capacité à faire évoluer positivement la société. L'appel lancé aux franges les plus aisées de la société pour qu'elles acceptent de renoncer à certains privilèges, notamment les subventions sur des produits de première nécessité, tels que l'eau ou le gaz, pouvait accroître le sens des responsabilités et la solidarité avec les couches moins favorisées. A l'échelon international, il était foncièrement important que les pays développés et en développement nouent d'authentiques relations de coopération et de solidarité.

Le fonctionnement du monde devait donc changer en profondeur. Il ne serait notamment pas facile de traduire les ODD en lois concrètement applicables, ni de trouver les ressources financières requises par leur mise en oeuvre, domaine dans lequel les parlementaires se devaient d'insister auprès du gouvernement pour qu'il affecte des fonds suffisants. Il faudrait également du temps pour que les parlementaires réussissent à développer l'appropriation nationale des ODD en dialoguant avec leurs administrés, ainsi que pour adapter ces objectifs à la conjoncture nationale, notamment en élaborant des plans nationaux de développement durable. Ces difficultés constitueraient également une feuille de route orientant les décisions de chaque pays. Les conseils et l'aide de l'UIP seraient les bienvenus.

Les Présidents de parlement de plusieurs petits Etats insulaires en développement (PEID) ont exprimé leur satisfaction à l'égard du programme de développement durable, qui tenait compte de leurs inquiétudes particulières, à savoir les changements climatiques, le réchauffement planétaire et l'élévation du niveau de la mer en résultant. Certains considéraient que les risques liés aux changements climatiques étaient aussi sérieux que la récente crise Ebola et revêtaient le même degré d'urgence. Tous ont formulé le vœu que la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendrait à la fin de l'année à Paris permette de réaliser des avancées concrètes significatives.

En dernière analyse, c'était l'équilibre entre nécessité et avidité qui devait être trouvé. Un monde exempt de pauvreté ou de faim serait plus sûr, meilleur et plus juste. Le développement durable permettrait l'instauration d'une harmonie productive entre les êtres humains et la nature. Il convenait de se poser la question de savoir si l'avenir était assuré par le présent modèle de développement. Il serait à maints égards justifié que la technologie moderne présente des excuses à l'écologie.

Les Présidents de parlement sont convenus que l'objectif du développement durable confrontait chaque pays à des difficultés particulières et que les optiques, les perspectives, les modèles et les outils employés étaient susceptibles de varier en fonction de la situation et des priorités nationales. Certains ont estimé qu'aucun pays souverain ne devrait se voir imposer des normes ni des mécanismes de contrôle extérieurs pour évaluer les progrès réalisés en la matière. D'autres ont toutefois souligné la nécessité d'établir un solide mécanisme de contrôle des responsabilités et de la reddition de comptes, ainsi qu'une évaluation efficace des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs du nouveau programme.



Quelque 200 réfugiés et migrants, en provenance de Turquie, arrivent sur l'île grecque de Lesbos après avoir traversé la mer Egée dans un bateau de pêche.
© SOOC/Nick Paleologos, 2015

La paix et la sécurité faisaient partie intégrante du développement durable et il fallait reconnaître que l'une des principales menaces pour le développement durable était la montée du terrorisme et de l'extrémisme.

Violence et terrorisme

Dans de nombreuses régions du monde, les forces armées semblaient s'être imposées comme moyen de régler les différends, ce qui allait totalement à l'encontre du développement durable. Un fossé séparait la brutale réalité du terrain des ambitieuses aspirations à créer un monde où règne la paix.

Certains Présidents de parlement ont affirmé que le terrorisme faisant rage dans leur pays était financé et soutenu, officiellement ou non, par les autorités d'autres pays, dans le but de renverser le gouvernement ou d'atteindre d'autres objectifs peu recommandables. Les commanditaires à distance de ces actes terroristes réalisaient désormais, un peu tard, qu'ils avaient lâché un monstre susceptible de se retourner contre eux. Dans d'autres cas, notamment les atrocités commises en Tunisie début 2015, les terroristes avaient délibérément visé les étrangers afin de saper l'économie et de semer la discorde entre les pays d'origine des victimes et les pays où avaient eu lieu les attentats. D'autres Présidents de parlement ont qualifié les sanctions imposées à leur pays de forme de terrorisme économique susceptible d'inciter à son tour une jeunesse déshéritée, désenchantée par une politique fondée sur les rapports de force, à emprunter la voie de la violence et du terrorisme.

Il ne saurait y avoir de paix, de développement ni de démocratie dans un monde livré au terrorisme, à la guerre et au chaos. Lorsque des guerres se déclenchaient, que le terrorisme faisait rage et que le chaos régnait, les peuples pleuraient les avancées réalisées au cours des années et des décennies antérieures.

Il était possible de venir à bout du terrorisme en évitant tout simplement de répéter les erreurs du passé. Dans le contexte du moment, il était indispensable d'affirmer clairement que l'ennemi était, non pas l'islam, mais la terreur. L'islamophobie était aussi abjecte et dangereuse que l'antisémitisme ou le racisme et il fallait s'y opposer par tous les moyens légaux. L'islam devait être considéré, comme toutes les autres religions,

cultures et civilisations, comme un précieux cadeau de l'humanité. Les dirigeants islamiques avaient toutefois un rôle à jouer en condamnant toutes les formes de violence perpétrée au nom de la religion.

Il a été proposé que les Nations Unies contribuent à la lutte contre la violence et le terrorisme en organisant une conférence internationale permettant d'étudier ces fléaux sous tous les angles, y compris l'origine et le financement du terrorisme. Il était aussi important que les parlements communiquent entre eux et intensifient leur coopération pour lutter contre ce phénomène.

La violence et la guerre provoquaient l'exode de réfugiés cherchant un abri. Ce chaos s'était soldé par une hausse de la traite des êtres humains et de nombreuses victimes, mortes en cours de route. Il mettait en outre les pays de destination face à la difficulté croissante d'absorber un tel afflux. L'afflux de réfugiés et de migrants en Europe venait nous rappeler que nous ne vivions pas dans une bulle et que les frontières entre les Etats et les continents ne pouvaient pas, et ne devaient pas, empêcher les individus de fuir la violence et les persécutions. De nombreuses déclarations et réactions ont mis en évidence la nécessité de coordonner la riposte internationale. Simultanément, la volonté politique de renforcer la solidarité internationale et de veiller à une meilleure répartition des responsabilités semblait faire défaut sur le terrain.

Une absence de solidarité donnerait toutefois des résultats désastreux. Les parlementaires devaient faire preuve d'esprit d'initiative et donner l'exemple. Ils devaient exiger des gouvernements qu'ils cessent de défendre uniquement leur intérêt propre et fassent preuve de davantage de solidarité.

L'intolérance, la haine et l'extrémisme, causes et conséquences de la crise des réfugiés, avaient spectaculairement augmenté, mettant gravement en péril les institutions démocratiques et la coexistence pacifique. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) avait pris le contrepied en lançant l'Alliance parlementaire contre la haine. Il convenait d'étendre cette initiative au-delà du continent européen en rassemblant tous les parlements au sein d'un réseau (éventuellement placé sous la houlette de l'UIP) susceptible de créer un grand mouvement fédérant autour du refus de la haine et de l'intolérance la société civile et les instances religieuses, entre autres.



Paradoxe de notre époque : nous saluons la victoire de la démocratie tout en nous lamentant de la crise de légitimité que traverse le parlement, institution centrale de la démocratie. Avec un baromètre de la confiance politique au plus bas, les parlements cherchent partout de nouveaux moyens d'inciter les citoyens à participer aux prises de décisions politiques. © Reuters/N. Doce, 2012.

La bonne gouvernance nationale et internationale

Bien qu'on puisse se féliciter que les ODD portent sur des domaines prioritaires tels que l'énergie, les changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, la parité, ainsi que la santé reproductive et les droits dans ce domaine, un grand nombre de Présidents de parlement ont estimé que le meilleur outil à disposition pour obtenir l'amélioration souhaitée dans tous ces domaines était la bonne gouvernance. Il a été relevé que le projet actuel d'ODD, tout particulièrement l'Objectif 16, contenait une référence claire à la gouvernance. La bonne gouvernance était à la fois un levier et un catalyseur du développement. La participation inclusive, associée à la bonne gouvernance, renforcerait la paix et le développement durable.

Aucun pays n'était à l'abri de l'évolution mondiale et ne pouvait y faire face tout seul. Il fallait que les pays renoncent à la logique du jeu à somme nulle, adoptent une nouvelle optique de coopération fructueuse pour tous et forment une communauté mondiale consciente de partager un avenir commun. Il fallait qu'ils tiennent compte des intérêts des autres en parallèle des leurs et oeuvrent en faveur, non seulement de leur propre développement, mais de celui d'autrui.

Tous les pays, quelles que soient leur dimension, leur puissance et leur richesse, sont membres à part entière de la communauté internationale, appelés à se conformer au droit international et aux normes universellement reconnues régissant les relations internationales, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun, à ne pas s'ingérer dans les affaires internes d'autres Etats, à s'engager en faveur du règlement pacifique des différends par le dialogue et à faire respecter l'égalité et la justice.

Un grand nombre de Présidents de parlement ont évoqué la complémentarité de l'UIP et des Nations Unies, cette dernière étant considérée comme la pierre angulaire du multilatéralisme et de la coopération mondiale et l'UIP comme une instance d'importance fondamentale pour développer la dimension parlementaire des

travaux des Nations Unies. Un nouvel accord de coopération entre ces deux institutions était en cours d'élaboration, ce qui permettait d'espérer que la coopération entre les Nations Unies et l'UIP continuerait à croître et s'intensifier. Ce partenariat revêtait une importance particulière dans l'optique de la mise en oeuvre des grands engagements internationaux de 2015, à savoir le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le programme de développement pour l'après-2015, assorti des ODD, et l'accord sur les changements climatiques escompté en décembre 2015. Ces processus, interdépendants et se renforçant les uns les autres, ainsi que les moyens consacrés à leur mise en oeuvre, étaient cruciaux pour préparer l'avenir souhaité par les populations.

Plusieurs Présidents de parlement ont aussi appelé à une réforme du fonctionnement du Conseil de sécurité, ainsi qu'à une amélioration de la reddition de comptes et de la transparence des travaux menés par les Nations Unies.

Déclaration

Les Présidents de parlement ont été nombreux à se féliciter de la Déclaration finale de la Conférence - adoptée par acclamation - la considérant comme un document de nature à donner de grandes orientations stratégiques aux parlements et à l'UIP pour les années à venir.

Tous sont convenus que vivre dans un monde pacifique, démocratique, prospère et heureux constituait l'aspiration légitime de tous les êtres peuplant notre planète. Pour que cette ambition se concrétise, les parlementaires devaient assumer leur responsabilité de hauts représentants du peuple. Les dirigeants parlementaires se sont déclarés convaincus que la Déclaration de la Conférence reflétait l'engagement des parlements et des parlementaires de placer la démocratie au service de la paix et du développement durable, et de contribuer à façonner le monde que veut le peuple.

Déclaration

Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple

1. Nous vivons à une époque hors du commun. Il faut donc aussi des efforts hors du commun pour construire un monde où tous, hommes, femmes et enfants, soient à l'abri de la guerre et du conflit comme de la pauvreté et de la faim, puissent satisfaire leurs besoins et réaliser pleinement leur potentiel tout en préservant la planète pour les générations futures, et où leurs droits, leurs libertés et leur dignité soient pleinement respectés.
2. Le Parlement comme institution est au cœur de la démocratie et c'est par lui que s'exprime la volonté du peuple. Nous, les Présidents des parlements du monde, sommes rassemblés aux Nations Unies à New York pour exprimer les préoccupations des peuples et manifester notre détermination à tenir notre rôle face aux défis du monde d'aujourd'hui.
3. Au moment d'adopter cette déclaration, nous sommes conscients de notre mandat constitutionnel et de la responsabilité unique qui incombe à nos parlements de faire les lois d'application des accords internationaux et d'amener gouvernements et institutions internationales à rendre compte de la pleine exécution de ces accords. Conscients de la diversité de nos traditions et de la singularité de l'histoire et des pratiques de nos parlements, nous avons pour ambition de donner une dimension démocratique tangible aux efforts collectifs tendant à la construction d'un monde meilleur.
4. En dépit des progrès réalisés dans les domaines de la démocratie, de la paix et du développement, nous continuons de vivre dans un monde instable. La guerre et le conflit, souvent d'une extrême brutalité, sont une réalité quotidienne en de nombreux points du globe. Des millions de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, meurent, sont blessées, déplacées ou forcées de fuir dans des conditions dramatiques. Dans certaines régions du monde, nous continuons à assister à un recul de la démocratie.
5. La paix et la sécurité sont des préalables à la démocratie et au développement durable. Nous demandons que le règlement des conflits par le dialogue et la négociation politiques fasse l'objet d'efforts beaucoup plus soutenus, dans le plein respect du droit international et en s'attaquant aux causes profondes de conflit. Nous nous proposons de mettre davantage l'accent sur la diplomatie parlementaire, qui a montré sa faculté à relancer les efforts de règlement des différends et des conflits.
6. Nous assistons à des actes terroristes horribles dans toutes les régions du monde. De nouveaux groupes terroristes entrent en scène et ils ont des ressources considérables à leur disposition. Nombre de ces actes terroristes sont malheureusement perpétrés par des groupes fondamentalistes qui prétendent agir au nom de la religion. Nous condamnons toutes les formes et manifestations de terrorisme, quels que soient les auteurs de ces actes et leurs motifs, ainsi que toutes les formes de radicalisation et d'extrémisme violent et le financement de ces phénomènes.
7. Nos parlements feront tout leur possible pour renforcer une coopération efficace et encourager la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, des conventions et des accords internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, et contribuer à l'adoption d'une politique sécuritaire cohérente à l'échelle internationale. Nous rendons hommage à la mémoire des victimes innocentes de la barbarie du terrorisme partout dans le monde et exprimons notre solidarité avec elles.
8. Il est nécessaire et possible de faire bien davantage pour prévenir et réduire les risques de violence. Nous appelons à redoubler d'efforts pour débarrasser le monde des armes nucléaires. Nous voulons assister à une réduction réelle de la prolifération des armements. Nous demandons qu'une action soit menée d'urgence, notamment par des lois énergiques, pour affronter les nouvelles formes de menace contre la sécurité et lutter contre la criminalité organisée liée à la traite d'êtres humains, au commerce des drogues et des armes illégales, à des enlèvements et à des extorsions de fonds et lutter contre le blanchiment de l'argent et la corruption qui y sont associés.
9. Dans toutes les régions du monde, des millions de femmes et de filles sont exposées quotidiennement à la violence, sous toutes ses formes, notamment physique, sexuelle et domestique. Nous engageons tous les pays à éliminer toutes les formes de violence sexiste et à donner dès maintenant la priorité à cet objectif. Il est urgent aussi de venir à bout de la haine généralisée et de la discrimination sous toutes ses formes. Nous exhortons tous les pays à favoriser le dialogue interculturel et à mettre l'accent sur la promotion de sociétés tolérantes et accueillantes où chacun est respectueux de la culture, de la religion et des traditions des autres. Ces efforts ne doivent pas entraver la lutte contre la discrimination sexiste.
10. Les migrations, forcées ou volontaires, sont une constante dans le monde actuel. Les personnes qui sont en quête

d'une vie meilleure peuvent partir et partent vers d'autres lieux. Lorsqu'elles sont forcées de le faire parce que leur vie est en danger, la communauté internationale a l'obligation de leur venir en aide. Nous sommes atterrés par les innombrables tragédies humaines qui se déroulent lorsque des populations fuient une guerre, un conflit, une catastrophe naturelle ou due à l'homme. Nous engageons tous les Etats à protéger les réfugiés, les personnes déplacées sur leur propre territoire et les migrants, et à aider à construire des sociétés stables et prospères dans les pays d'origine. A cet égard, il est important que nous travaillions ensemble à enrayer le trafic de clandestins et la traite d'êtres humains, et que nous renforçons la coopération pour remédier aux causes profondes des migrations.

11. Malgré les progrès constatés au niveau mondial dans les domaines techniques et sanitaire, l'état des connaissances et la richesse matérielle, les disparités économiques et sociales, qui existent de longue date, s'accroissent. Les revenus et les conditions de vie dans le monde présentent de grandes inégalités et des milliards de personnes vivent dans la pauvreté, ce qui met à mal le contrat social indispensable à la vie démocratique et au progrès de l'humanité partout dans le monde. Nous assistons à une dégradation progressive de notre environnement et les changements climatiques sont aujourd'hui une réalité. Nous engageons instamment nos pays à parvenir à des accords qui prennent pleinement en compte les principes de Rio, en particulier celui de responsabilités communes mais différenciées.
12. Ces accords doivent garantir une prospérité partagée tout en protégeant l'environnement et en menant une action efficace vis-à-vis des changements climatiques. Ils doivent mettre l'accent à la fois sur l'adaptation à ces changements et sur l'atténuation de leurs effets, et être assortis des ressources nécessaires à une mise en œuvre efficace. Nos parlements sont prêts à soutenir la mise en œuvre de ces accords, comme l'exécution des engagements pris de réduire les risques de catastrophe, et de promouvoir une culture de prévention et de résilience face aux risques.
13. L'internet exerce une forte influence sur le monde, stimulant l'innovation et la communication à l'intérieur des pays et entre eux. C'est aussi un outil capital entre les mains des citoyens qui peuvent ainsi participer plus largement au processus démocratique. La coopération entre tous les acteurs concernés – utilisateurs de l'internet, secteur privé, société civile, milieux technologiques, gouvernements et organisations internationales – a contribué à la création d'un cyberspace qui présente des avantages pour toutes les sociétés. Cependant, trop de gens, des femmes en particulier, n'ont pas encore accès à l'internet. Il faut donc s'employer davantage à combler la fracture numérique et faire en sorte que les citoyens puissent mettre à profit les avantages de la connectivité. Nous devons également nous attacher à faire en sorte que les droits soient respectés sur l'internet et qu'il reste un espace de débat et de discussion à l'abri d'une

commercialisation excessive et de réglementations indues visant à limiter les libertés démocratiques fondamentales reconnues au niveau international.

14. Tout cela nous oblige à réaffirmer notre attachement à l'état de droit. Nos parlements doivent aider à faire respecter la primauté du droit et veiller à ce que la justice soit accessible à tous dans des conditions d'égalité. Nous demandons que le droit international soit mieux observé et proposons d'accorder une attention particulière au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire tout en appuyant les mécanismes judiciaires internationaux et les efforts pour mettre fin à l'impunité des responsables des crimes les plus graves.

Démocratie

15. Nous réaffirmons les principes de la Déclaration universelle sur la démocratie. Dans ce sens, nos parlements sont des institutions nationales souveraines et indépendantes. Ils sont marqués par l'histoire et la culture de leurs pays respectifs et chacun est différent des autres. Pourtant, ils ont tous la même ambition, celle de faire en sorte que le gouvernement repose sur la volonté du peuple. La participation à la vie politique et à la prise des décisions publiques est un droit et elle est cruciale pour le développement. Lorsque des populations sont exclues ou ne peuvent pas s'exprimer, leur bien-être s'en ressent et la démocratie laisse à désirer.
16. Nous demandons que s'intensifient les efforts déployés pour mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles dans le but de parvenir à leur autonomisation et d'instaurer l'égalité entre les sexes. Hommes et femmes, garçons et filles, doivent avoir les mêmes droits, les mêmes chances et les mêmes responsabilités et en jouir pleinement : c'est à cette condition seulement que se développeront nos sociétés et nos économies. Nous devons renouveler notre engagement de faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes et l'émancipation des femmes et des filles soient pleinement réalisées d'ici à 2030. Nous déplorons la lenteur insupportable avec laquelle la présence des femmes progresse au parlement et nous nous engageons à redoubler d'efforts pour atteindre, en moyenne, avant 2020 l'objectif de 30 pour cent de femmes au parlement, fixé au niveau international.
17. Il existe un décalage manifeste entre la façon dont nous faisons de la politique et la manière dont les gens vivent aujourd'hui. La connectivité et l'immédiateté qui caractérisent leur vie semblent bien éloignées de la vie politique nationale. Les jeunes en particulier attendent de la politique plus d'engagement, d'ouverture et de transparence, plus de responsabilité et d'efficacité. Nous devons être ambitieux et contenir le flot des jeunes qui tournent le dos à la société civile et aux institutions démocratiques. Nous devons mieux canaliser leur énergie et leur créativité pour qu'elles soient au service de la communauté et de la société dans son ensemble. Nous avons vu que les jeunes étaient en tête de bien des mouvements qui réclamaient la démocratie.

18. Nous nous engageons à faire tout notre possible pour ouvrir la politique aux jeunes et pour faciliter leur élection en plus grand nombre au parlement. Nous nous engageons aussi à nous attaquer à la marginalisation des jeunes en cherchant à les intéresser à la politique et en facilitant leur accès à l'éducation tout au long de la vie, ainsi qu'au marché du travail, ce qui peut se révéler aussi un moyen efficace de les détourner de la violence et des conflits et de les empêcher de se faire recruter par des groupes terroristes.
19. Dans bien des pays, les minorités et les peuples autochtones sont les composantes les plus vulnérables de la société et restent exclus de la prise des décisions qui concernent leur vie et l'avenir de leurs pays. Nous affirmons qu'ils sont membres à part entière de chacun de nos pays et ont à ce titre un droit inaliénable à l'égalité qui doit se traduire par des politiques publiques qui soient attentives à leur situation, à leurs besoins et à leurs aspirations, et dotées de ressources suffisantes. Nous demandons que des mesures soient prises pour garantir leur participation réelle à tous les niveaux de la vie publique.
20. Nous savons que nos parlements se heurtent aujourd'hui à des difficultés multiples. Nous sommes préoccupés par le scepticisme du public, par le fossé entre les citoyens et la classe politique, par l'inégalité des rapports de force avec l'Exécutif, par la difficulté qu'ont les parlements à peser dans les décisions qui, de plus en plus, sont prises dans des enceintes internationales ou ailleurs qu'au gouvernement, et par les moyens limités dont nous disposons pour renforcer les capacités institutionnelles des parlements. Défendant les droits à la liberté d'expression ainsi qu'à la liberté de réunion et d'association pacifiques, nous nous engageons à travailler à la résolution de ces problèmes, en respectant le rôle des médias traditionnels, en recourant davantage aux médias sociaux et aux technologies modernes de l'information et de la communication (TIC), et en mettant nos parlements en état de relever les défis du XXI^{ème} siècle.
21. Nous ferons de notre mieux pour rapprocher le parlement du peuple et nous renouvelons notre engagement de rendre nos parlements encore plus représentatifs, transparents, accessibles, responsables et efficaces, en faisant en sorte que les diverses composantes de la société participent à la vie politique. A cette fin, nous réaffirmons l'importance de tenir à intervalles réguliers des élections libres et régulières, au suffrage universel et au scrutin secret. Nous réaffirmons en outre l'importance de créer et d'entretenir, dans le droit et dans les faits, un environnement sûr et favorable pour la société civile. Nous reconnaissons que bon nombre de parlements ont bien avancé sur la voie de la démocratisation tout en étant conscients des revers essuyés par la démocratie dans plusieurs autres pays et nous nous engageons à continuer de nous aider mutuellement à faire progresser encore la démocratie parlementaire. Nous saluons les Principes communs en matière d'assistance aux parlements qui ont été récemment adoptés et recommandons à tous les parlements et aux organisations concernées de les adopter et de les appliquer.
22. Nous encourageons les réformes constitutionnelles et institutionnelles en cours dans les pays en transition démocratique. Nous insistons sur l'importance de soutenir politiquement et économiquement ces pays afin de garantir l'ancrage durable de la démocratie, de la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la justice sociale. Le soutien au développement économique, notamment par la reconversion de la dette de ces pays en investissements, est un facteur indispensable au succès des jeunes démocraties.
- Développement durable**
23. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont réussi à améliorer les conditions d'existence des populations en canalisant les efforts déployés à l'échelle mondiale. Toutefois, les progrès ont été irréguliers selon les régions et les pays, et de grandes disparités subsistent. Des pays ont atteint bon nombre d'objectifs tandis que d'autres, pour des raisons diverses, ne les ont atteints que partiellement. De nombreuses vies ont été sauvées, beaucoup de gens ont vu leurs conditions d'existence s'améliorer, des données ont été recueillies, des techniques et des outils ont été mis au point et bon nombre de leçons utiles ont été tirées. Aujourd'hui, la communauté mondiale se tient prête à lancer, pour l'après-2015, un programme de développement de large portée fondé sur l'expérience des OMD, visant à la fois l'élimination de la pauvreté et le développement durable, et appliqué à tous les pays.
24. Nous saluons l'établissement du nouveau Programme 2030 pour le développement durable, avec ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). L'éradication de la pauvreté est l'objectif prioritaire de ce nouveau programme, de même que la promotion du développement social et économique dans le respect de l'environnement. Ces objectifs ne pourront être atteints que si l'on renonce aux modes de consommation et de production non viables en s'attachant à promouvoir une croissance économique inclusive et pérenne, à construire des infrastructures résilientes, à favoriser l'innovation, à protéger et mieux gérer les ressources naturelles, et à redynamiser le partenariat mondial en faveur d'un développement durable.
25. Nous saluons ce programme qui se veut transformateur et a l'ambition de ne laisser personne au bord de la route, en particulier les populations les plus défavorisées et les plus vulnérables. Pour réussir, le développement durable doit effectivement placer les êtres humains au centre des décisions. Il doit chercher à assurer leur bien-être dans le plein respect des limites environnementales. Les populations doivent, en retour, en faire leur affaire. Il a besoin de leur participation pleine et entière. Les êtres humains sont des individus ayant des droits et des responsabilités les uns envers les autres ainsi qu'envers l'environnement. Nous devons tous investir en eux car c'est notre ressource la plus importante.
26. Nous nous réjouissons que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la lutte contre les inégalités fassent partie des objectifs et appelons à

renforcer les efforts en ce sens. Nous applaudissons à l'inclusion d'un objectif appelant à agir d'urgence contre les changements climatiques et englobant aussi la réduction des risques de catastrophe. Nous constatons aussi avec satisfaction qu'un objectif général traite des moyens de mise en œuvre à mobiliser à l'appui du nouveau programme - finance, commerce, technologie, renforcement des capacités et réformes systémiques.

27. Nous nous félicitons qu'un objectif concerne l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, l'accès de tous à la justice et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes. La bonne gouvernance à tous les niveaux est une condition propice au développement et un objectif en soi pour tous les pays. Nous nous engageons à atteindre cet objectif dans nos pays et parlements, ce qui obligera les parlements à accroître leur capacité de demander des comptes et des résultats et à favoriser notamment une plus grande transparence et responsabilité en matière financière.
28. Tandis que les gouvernements mettent la dernière main à ces nouveaux accords (sur le développement durable, le financement du développement, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe), nous soulignons l'importance d'établir un programme mondial qui forme un tout harmonieux. Son succès en dépend. Sans un tel programme, il ne sera pas possible d'obtenir la cohérence et la complémentarité voulues entre les nombreux acteurs appelés à participer au processus de mise en œuvre aux niveaux national, local et mondial ni de garantir une utilisation optimale des ressources disponibles.
29. Nous reconnaissons qu'en devant veiller à la mise en œuvre des nouveaux ODD les parlements ont une responsabilité importante à assumer. En tant que Présidents de parlement, nous sommes disposés à tout mettre en œuvre pour permettre l'examen de la législation pertinente et l'affectation des ressources budgétaires nécessaires, et à tenir les gouvernements responsables de la réalisation des objectifs. Nous nous inspirerons du vaste catalogue d'actions à mener pour aider le public à prendre conscience des enjeux, à s'approprier les objectifs, renforcer la cohérence à l'intérieur du parlement et entre lui et l'administration nationale et locale, encourager les citoyens à participer, évaluer les progrès et en rendre compte.

Coopération internationale

30. Nous sommes convaincus que les Nations Unies doivent rester la pierre angulaire de la coopération mondiale et nous saisissons cette occasion pour renouveler notre promesse solennelle de soutenir l'Organisation qui célèbre son 70^{ème} anniversaire et la victoire du monde sur le fascisme et le nazisme. L'ONU incarne l'ardente aspiration des peuples à travers le monde à la paix et au développement. Ce 70^{ème} anniversaire est donc pour la communauté internationale une occasion marquante de réfléchir sur son passé, de regarder vers l'avenir et de

progresser, afin de traduire dans les faits la vision qui se dégage de la Charte des Nations Unies.

31. Nous demandons aux Etats membres des Nations Unies de donner à leur Organisation les moyens de relever les défis du XXI^{ème} siècle. Nous saluons les nombreuses réformes qui ont été menées à bien au cours de la dernière décennie. Il reste cependant des défis importants à relever, qui appellent une action urgente. Nous demeurons inquiets quant à la capacité du Conseil de sécurité à mieux assurer sa responsabilité première au titre de la Charte des Nations Unies, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que l'efficacité du Conseil de Sécurité ne peut être améliorée que par une réforme urgente en accord avec les réalités du monde contemporain.
32. Il y a quinze ans, notre première Conférence des Présidents de parlement a eu lieu à la veille du Sommet du Millénaire. Nous avons exposé à cette occasion la vision qui nous amenait à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale. Nous sommes fiers des progrès considérables qui ont été accomplis depuis; il existe aujourd'hui une interaction croissante entre les Nations Unies et le monde des parlements.
33. Nous restons convaincus que les parlements peuvent faire davantage pour contribuer à combler le déficit démocratique dans les relations internationales et garantir, pour le bien commun, l'exercice de la responsabilité démocratique à l'échelle mondiale. Nous réitérons les recommandations que nous avons formulées lors de nos conférences de 2005 et 2010. Nous voyons dans le Programme de développement pour l'après-2015 une occasion unique de renforcer sensiblement la coopération entre les parlements et les Nations Unies. Nous encourageons les Etats membres des Nations Unies à présenter une vision ambitieuse de cette coopération dans les documents finaux.
34. Nous répétons que notre coopération doit être solidement enracinée dans le travail que nous faisons dans nos parlements nationaux et qui consiste en grande partie à demander des comptes. Nos parlements doivent être plus actifs dans les affaires internationales, en suivant les négociations internationales et en y apportant leur contribution, en supervisant l'application des accords conclus par les gouvernements et en veillant à la conformité des dispositions nationales avec le droit international. Les parlements doivent être aussi plus vigilants à l'égard des organisations internationales, en contrôlant les activités et en apportant matière à leurs délibérations.
35. Nous sommes fiers de notre Organisation – l'Union interparlementaire. Nous réaffirmons que, en qualité d'organisation mondiale des parlements, l'UIP est l'organisation internationale la mieux placée pour aider à renforcer les relations entre les parlements et les Nations Unies. Nous avons confiance dans l'UIP, qui joue de plus en

plus ce rôle. Nous recommandons que soient renforcées ses capacités pour qu'elle puisse assumer les responsabilités importantes qui vont de pair avec le nouveau programme de développement pour l'après-2015.

36. Nous encourageons l'UIP et les Nations Unies à continuer d'étendre leur coopération, en particulier en mettant en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, déjà adopté, le programme de développement de l'après-2015 qui doit l'être en septembre 2015 et l'Accord sur les changements climatiques attendu en décembre 2015. Ces processus liés entre eux et complémentaires, ainsi que les moyens respectifs de mise en œuvre, sont d'une importance capitale pour l'avenir auquel aspirent les peuples. Nous exprimons l'espoir de voir les deux Organisations conclure un nouvel accord de coopération qui tienne compte des gains obtenus depuis notre première Conférence et asseye notre collaboration future sur des bases solides.
37. Nous restons optimistes quant au chemin à parcourir. Les négociations menées pour parvenir à un accord sur un nouveau programme de développement démontrent amplement l'existence d'une volonté universelle commune de relever les défis du monde actuel. Voilà une occasion unique pour nous tous de travailler ensemble. Nous soutiendrons fermement dans chacun de nos pays l'action requise de toutes les autorités compétentes pour mettre en place des mécanismes nous permettant de suivre les progrès et nous demandons à l'UIP de faciliter la réalisation de cet objectif et de veiller à en rendre compte.
38. Quant à nous, dans nos parlements, nous tiendrons notre rôle en mettant la démocratie au service de la paix et du développement durable pour que le monde soit tel que le veut le peuple.

Rapport de la Réunion-débat

Contrôle parlementaire : défis et opportunités

La Réunion-débat était dirigée par le Professeur Robert Nakamura de l'université d'Albany, Université d'Etat de New York, avec des interventions des Présidents de parlement des pays suivants : Barbade, Belgique, Chili, Kenya, Indonésie et Royaume-Uni.

Le débat a permis aux participants de s'informer mutuellement de leurs expériences en tirant profit de leur connaissance du contrôle dans leur propre système. Les débats devaient apporter une contribution au second Rapport parlementaire mondial de l'UIP-PNUD sur le thème *La fonction du parlement de demander des comptes au gouvernement : réalités et perspectives*.

Les intervenants et les participants ont abordé les différentes dimensions du contrôle - probité, fidélité à l'intention de la loi, équité (équité distributive), efficacité, efficacité et justesse.

Dans les allocutions introductives sur le rôle du Président de parlement, les intervenants ont rappelé qu'au Royaume-Uni, le Président du Parlement est un "arbitre" qui a pour rôle de faire respecter l'égalité entre tous les partis et les parlementaires. Il a le pouvoir de "façonner" l'objet de la discussion en contrôlant l'accès à la parole et en statuant sur les demandes des parlementaires de poser des questions urgentes aux ministres ou de suspendre les débats ordinaires pour examiner des questions urgentes. De même, au Kenya, le Président du Parlement donne aux parlementaires l'autorisation de faire des déclarations personnelles, soumet les pétitions publiques à la Chambre et statue sur les demandes de débats d'urgence.

Le Parlement a le droit, le rôle et la responsabilité de demander des comptes au gouvernement, mais cette fonction varie d'un pays à l'autre. En Belgique, le Sénat contribue à l'évaluation de l'impact des politiques fédérales sur les autorités régionales, les groupes linguistiques, les femmes et autres électeurs. A la Barbade, le Sénat dispose de pouvoirs et de capacités limités en

matière de contrôle, cette fonction étant principalement dévolue à la Chambre. En Indonésie, c'est davantage la culture politique qui incite les partis ayant participé aux élections à éviter les antagonismes et les confrontations et à rechercher le consensus.

Les différences entre systèmes politiques expliquent aussi, dans une certaine mesure, les écarts entre les pouvoirs de contrôle des divers parlements et les formules retenues par les uns et les autres. A l'instar de beaucoup de pays ayant choisi le système présidentiel, le Parlement du Chili dispose du pouvoir de mettre en accusation les ministres; mais en pratique ce pouvoir est plus utilisé lorsque le Parlement est dominé par l'opposition au Président. A Trinité-et-Tobago les ministres peuvent faire partie des commissions qui contrôlent le Gouvernement, ce qui limite leur efficacité. Au Kenya, où les ministres ne peuvent être parlementaires, une procédure a été définie pour les auditionner en commission une fois par semaine.

Pour contrôler efficacement, il faut surmonter plusieurs difficultés. Ainsi, un déficit d'estime aux yeux des citoyens est une contrainte pour le Parlement, car l'absence de confiance sape sa légitimité à accomplir ses tâches fondamentales. C'est pourquoi beaucoup de parlements se dotent, entre autres, de codes de conduite à l'intention de leurs membres, afin d'inspirer plus de confiance aux citoyens.

Les relations avec l'Exécutif peuvent aussi être problématiques. Le Parlement peut avoir des difficultés à obtenir des informations, en temps voulu, du Gouvernement, ou à faire comparaître des ministres devant lui pour qu'ils répondent à des questions. Dans certains parlements c'est l'inverse, notamment dans les petits Etats insulaires en développement où c'est plutôt la présence de ministres en surnombre qui empêcherait le Parlement d'exercer ses pouvoirs de contrôle. Il arrive aussi que l'exécutif ignore les conclusions des commissions parlementaires, ou montre ouvertement sa méfiance quant aux motivations et aux

Intervenants à la réunion-débat
sur le contrôle parlementaire.
© UIP/Joel Sheakoski, 2015





Délégation du Bhoutan.
© UIP/Joel Sheakoski, 2015

compétences du Parlement en matière de contrôle. Le manque de temps ou de personnel administratif est un problème récurrent, d'autant que l'examen efficace de questions budgétaires ou politiques complexes nécessite des connaissances et des compétences dont le Parlement ne dispose pas toujours.

Les participants ont rappelé que, trop souvent, il existe un écart entre les pouvoirs de contrôle détenus par le Parlement et leur exercice et leur efficacité dans les faits. Les parlements détiennent souvent des pouvoirs réels, mais ils ne les utilisent pas pleinement. Les questions aux ministres deviennent souvent un théâtre politique plutôt que l'occasion réelle d'un échange fructueux. Les outils de contrôle sont parfois utilisés à d'autres fins, par exemple pour des effets de manche, ou pour empêcher les ministres de remplir leurs fonctions. Cet usage dévoyé des outils de contrôle nuit à la démocratie.

En fin de compte, tout dépend de la vigilance et de la motivation avec lesquelles les parlementaires s'acquittent de leur fonction de contrôle. Encore faut-il un équilibre entre le rôle de représentant et de porte-parole des électeurs et la fonction, collective, de contrôle, dans un souci d'équité et d'efficacité. Les parlementaires sont partagés entre la nécessité de servir leurs électeurs, mais aussi leur parti et l'institution du Parlement. Des participants ont fait remarquer que, pour exercer le contrôle, les parlementaires doivent avoir une certaine indépendance d'esprit et de la volonté politique.

Les participants se sont accordés sur la nécessité d'associer les citoyens, plus étroitement, aux activités de contrôle, reconnaissant que la participation des citoyens restait insuffisante dans la plupart des parlements.

Ils ont donné plusieurs exemples de bonnes pratiques. La Commission de révision des comptes publics du Pakistan a, ainsi, recouvré US\$ 200 millions en enquêtant sur des détournements de fonds. Il arrive très souvent que ces commissions soient présidées par un membre de l'opposition, ce qui les rend plus efficaces.

La Chambre des communes du Royaume-Uni a remédié au problème venant du fait que le président du parti majoritaire choisisse le président des commissions, ce qui les rendait moins critiques vis-à-vis du gouvernement. Désormais, les présidents et les membres des commissions sont élus au scrutin secret parmi la totalité des parlementaires; elles y ont gagné en légitimité et en indépendance. Plusieurs participants ont trouvé des vertus à ce système.

La Commission du respect des engagements (Assurances Committee), chargée de contrôler l'exécution des engagements pris par les ministres en Inde, par le biais d'auditions et de questions, a produit d'excellents résultats. Des systèmes similaires ont été adoptés au Bangladesh et au Kenya.

Partout, on s'efforce d'améliorer l'image du Parlement en le déchargeant des décisions qui touchent aux intérêts des parlementaires. Ainsi, les salaires et les prestations servies aux parlementaires sont fixés au Royaume-Uni par une commission indépendante. Le Kenya a adopté une procédure du même genre. Là aussi, plusieurs participants se sont montrés très intéressés.

La représentante de la Barbade a demandé à l'UIP de définir des normes relatives à un contrôle parlementaire efficace. Plusieurs participants ont soutenu cette proposition, affirmant que bien que chaque Parlement ait son propre système, la mise en place d'un ensemble de normes neutres permettrait à chacun de ces parlements de juger ces performances à l'aune de critères internationaux.

Transformer les objectifs de développement durable en actes

Cette réunion-débat, dont le modérateur est le Président de l'UIP, rassemble les Présidents de parlement de l'Allemagne, de la Jordanie, du Rwanda, du Salvador, des Seychelles, de la Tanzanie et du Viet Nam, ainsi que le Président du Parlement latino-américain et le Vice-Président de la Campagne du Millénaire de l'ONU.

La réunion-débat est divisée en deux parties, chacune consacrée à une problématique particulière. La première partie de la réunion traite du lien existant entre les parlements et les citoyens et de l'influence qu'exerce ce lien sur l'adhésion nationale à l'égard des ODD. La seconde porte sur les mécanismes institutionnels permettant aux parlements d'intégrer les ODD dans leur travail et de s'assurer des progrès réalisés.

La discussion fait émerger les points saillants suivants :

La mise en œuvre des ODD dépend dans une large mesure du degré d'adhésion de la population nationale. Tous les secteurs de la société à tous les échelons, que ce dernier soit local ou national, doivent se sentir concernés par ce processus. Prise au sens strict du terme, l'adhésion nationale relève du peuple, et ne saurait donc se limiter aux institutions publiques. L'adhésion nationale dépendra pour une large part de la mesure dans laquelle le peuple comprendra les ODD et pourra s'y identifier.

Il est important que les populations puissent s'approprier les ODD et ne les considèrent pas comme imposés de l'extérieur par le Gouvernement ou les Nations Unies. Il ne faut pas que les parlements tentent « d'inculquer » ces objectifs à la population, mais qu'ils s'efforcent plutôt de les traduire dans un langage proche des préoccupations quotidiennes de tous. Dans le dialogue que les parlementaires engageront avec les électeurs, ils devront insister en priorité sur les principes et les idéaux qui sous-tendent les ODD, qui ont tous été conçus d'emblée comme des objectifs axés sur la composante humaine.

Les parlements ont un rôle fondamental à jouer dans le contrôle de la mise en œuvre des ODD. La fiabilité des données est essentielle pour une telle activité, particulièrement lorsqu'elle est exercée par les citoyens. De façon générale, ces derniers ne mesurent pas la réussite en pourcentages ni autres paramètres techniques. Le contrôle qu'ils exercent est bien plus souvent le fruit de leur expérience directe, à savoir l'amélioration des services publics, l'élargissement des perspectives en matière d'emploi et la qualité croissante de l'environnement, entre autres.

Les parlements doivent veiller à ce que le contrôle de la mise en œuvre des ODD tienne compte d'aspects quantitatifs et qualitatifs. Par exemple, recruter davantage d'enseignants n'améliore pas nécessairement la qualité de l'éducation si la formation des enseignants pêche. Pour les populations, le point fondamental en matière de mise en œuvre est l'incidence de la politique publique sur leur existence.

Les citoyens peuvent également contribuer à contrôler la mise en œuvre des ODD en prenant part à la réalisation de programmes parrainés par le Gouvernement. La pratique visant à permettre aux citoyens de participer à l'offre de services publics est prometteuse. Les parlements peuvent soutenir cette évolution en adoptant des lois exigeant du Gouvernement qu'il fasse participer la collectivité à la conception, l'offre et l'évaluation des services publics.

Chaque pays devra être doté d'un programme de développement durable traduisant les ODD en objectifs nationaux. Dans nombre de pays, le Parlement n'est pas en mesure de participer à l'élaboration du programme national faute de disposer des capacités ou des compétences légales requises pour ce faire. De ce fait, c'est en général l'Exécutif qui se charge de ce processus. Tel n'est toutefois pas systématiquement le cas. Plusieurs parlements sont en effet habilités à contribuer au programme national et à exiger des

M. Saber Chowdhury,
Président de l'UIP, et
Mme Anne Makinda,
Présidente de l'Assemblée
nationale de la Tanzanie.
© UIP/Joel Sheakoski, 2015





M. Wade Mark,
Président de la Chambre
des représentants
de Trinité-et-Tobago.
© UIP/Joel Sheakoski, 2015

rapports intermédiaires réguliers par le truchement d'une ou de plusieurs de leurs commissions.

Le taux de roulement élevé des parlementaires constitue l'une des difficultés majeures pour l'institutionnalisation des ODD. La génération des parlementaires actuels sera sans doute remplacée plusieurs fois dans les 15 années qui viennent. Les solutions à apporter à ce problème passent par la formation du personnel parlementaire permanent et le renforcement des structures d'appui, notamment le greffe, qui conservera la mémoire institutionnelle des ODD.

Les parlements peuvent intégrer les ODD dans leur travail de diverses façons. La mise sur pied d'une commission spécialisée ou d'un conseil consultatif chargé des ODD peut contribuer à améliorer la cohérence des politiques menées par les diverses commissions spécialisées. Il n'est toutefois pas souhaitable qu'une seule commission soit chargée de l'ensemble du cadre relatif aux ODD. Chaque commission spécialisée doit prendre la tête des efforts consentis pour réaliser les quelques objectifs relevant de sa sphère d'activité.

La meilleure solution pour faire progresser les ODD est que chacun d'entre eux soit défendu par plusieurs parlementaires. Les parlements peuvent aussi débattre régulièrement en

plénière de l'avancée des travaux sur la base d'un rapport présenté par le Gouvernement. L'adoption du budget, activité commune à tous les parlements, offre une autre occasion rêvée pour mener à bien une évaluation globale des ODD.

Les parlements auront un rôle fondamental à jouer pour dégager les ressources requises par la mise en œuvre des ODD. Entre autres choses, ils peuvent voter des augmentations d'impôts et supprimer les échappatoires fiscales. Ils ont aussi la possibilité d'adopter des lois incitant les investisseurs privés à contribuer au financement de secteurs clés de l'économie ou prévoyant l'instauration de partenariats novateurs entre secteur public et privé.

En fin de compte, la mise en œuvre des ODD par le Parlement ne sera pas une mince affaire. Succès et échecs seront nombreux. Il est toutefois évident que les ODD sont là pour durer et que les gouvernements devront rendre compte chaque année des efforts engagés dans ce domaine. Il faut que les parlements saisissent cette occasion de renforcer leur rôle législatif, ainsi que leur fonction de contrôle et de représentation. Pour sa part, il faut que l'UIP continue à prêter main-forte aux parlements et facilite l'échange de bonnes pratiques entre ses Membres.



Rapport de la Dixième Réunion des Présidentes de parlement

Nous, Présidentes de parlement de 23 pays, nous sommes rassemblées du 29 au 30 août 2015 à l'occasion de notre Dixième Réunion des Présidentes de parlement, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) au siège des Nations Unies à New York.

Nous avons débattu de « L'innovation au service de l'égalité des sexes », afin de définir des stratégies et des actions permettant d'accélérer les progrès. Nos travaux devaient également apporter une contribution aux délibérations et conclusions de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement.

L'égalité entre hommes et femmes est au cœur de la démocratie, de la paix et du développement durable. Elle est affaire de droits de l'homme, de dignité humaine et de bonne gouvernance. Or, s'il est indéniable que des progrès ont été accomplis à maints égards et dans des milieux divers, aucun pays ne peut se targuer, aujourd'hui, d'avoir instauré pleinement la parité. Les femmes représentent la moitié de la population mondiale, mais il n'y a que deux parlements ayant une majorité de femmes parmi leurs membres (la Bolivie et le Rwanda), et un seul un nombre égal d'hommes et de femmes (Andorre). Les femmes ne constituent, aujourd'hui encore, que 22 pour cent des parlementaires dans le monde et 16 pour cent des Présidentes de parlement. Elles ont systématiquement un salaire inférieur à celui des hommes à travail égal, et des millions de filles sont empêchées de fréquenter l'école. Les violences faites aux femmes restent un fléau dans chaque pays et au plan international.

L'inégalité entre hommes et femmes tire tous nos pays vers le bas ; aussi est-il important pour nous tous – hommes et femmes – d'y remédier au moment où nous nous apprêtons à adopter les objectifs de développement durable et à prendre l'engagement de les réaliser.

Le pouvoir de l'action collective

Nous croyons fermement en le pouvoir du changement et de l'action collective. Encore faut-il, pour que ce pouvoir du changement agisse pleinement, que la part des femmes en politique soit égale à celle des hommes. Il ne peut y avoir de démocratie sans égalité entre les hommes et les femmes en matière de décision, à tous les niveaux et dans tous les milieux. La définition des politiques reste déficiente tant qu'elle n'est pas suffisamment représentative et inclusive.

Les mesures d'action affirmative ont permis – et permettent encore – des avancées. Mais pour qu'elles donnent leur pleine mesure, il faut de la volonté politique et une application sans faille. Dans nos parlements et nos gouvernements, nous devons ouvrir tous les domaines, y compris les finances et la défense, à la contribution des femmes. Nous devons aussi veiller à ce que l'environnement du travail soit propice à la participation des hommes et des femmes et faire des institutions, notamment des parlements, des structures soucieuses de parité.

Les Présidentes de parlement ont recherché des moyens innovants d'accélérer l'évolution vers la parité hommes-femmes. © UIP/Joel Sheakoski, 2015

Le pouvoir du changement dépend aussi de notre action collective. La solidarité entre femmes a souvent été la clé de la réussite dans la marche vers la parité. Le partage des expériences et la définition en commun de stratégies constituent la première étape. La seconde consiste en la création de plateformes pour l'action commune, comme les groupes interpartis de femmes parlementaires.

Mais nous avons la conviction, toutefois, que l'action collective ne doit pas être le pré carré des femmes ; les hommes, les garçons et les filles doivent en être aussi des parties prenantes et des partenaires. En tant que dirigeantes, nous devons inviter nos collègues hommes à être sur la brèche, à nos côtés, dans cette marche commune vers l'égalité. A cet égard, nous saluons les campagnes telles que Mon pouvoir pour le pouvoir des femmes, organisée par l'UIP, ou la campagne HeforShe de l'ONU Femmes, car elles suscitent le débat et l'action.

Nous invitons les Présidents de parlement et les hommes parlementaires à se mobiliser en faveur de l'égalité des sexes, à expliquer aux garçons et aux hommes que nos pays et notre monde ont tout à gagner de l'égalité des chances et des droits ; nous les invitons à donner l'exemple en condamnant toutes les formes de discrimination, les préjugés et les violences faites aux femmes.

Investir dans l'accèsion des femmes aux responsabilités

L'accèsion des femmes aux responsabilités est l'une des conditions du progrès. Tant que des inégalités entre hommes et femmes subsisteront dans l'économie, la famille, l'école ou l'université, les sciences ou l'accès à la technologie, tous nos pays resteront en deçà de leurs potentialités. Il faut donc que les politiques soucieuses de parité deviennent la norme et non l'exception.

Les droits de femmes ne peuvent avoir été oubliés avant même d'être une réalité. Pourtant beaucoup de femmes ne connaissent pas leurs droits fondamentaux. Il faut de l'éducation et de la sensibilisation pour que les femmes sachent qu'elles ont des droits socio-économiques, culturels, civiques et politiques. Ce savoir doit parvenir à toutes les femmes, notamment les plus vulnérables comme celles qui vivent en zone rurale, les handicapées et les pauvres.

L'accèsion des femmes aux responsabilités économiques est une priorité, sans quoi les femmes ne pourront s'épanouir et contribuer au développement de leur pays, d'autant qu'elles sont plus exposées aux abus et aux discriminations. Nous devons définir des politiques et des lois qui garantissent aux femmes l'accès à la propriété et aux droits fonciers, ainsi qu'aux prêts.

Changer les mentalités

Le changement rapide que nous appelons de nos vœux en faveur de la parité, implique une remise en cause des façons de penser et un changement des mentalités.

Il existe, en effet, des usages et des croyances culturelles tenaces et profonds qui freinent l'instauration de l'égalité dans

tous les domaines et tous les pays. Il nous faut donc redoubler d'efforts, individuellement et collectivement, pour changer les mentalités et contester les rôles traditionnels et sociaux impartis aux hommes et aux femmes.

La communication est au cœur du changement. Les médias, dont les médias sociaux, doivent être mieux utilisés pour communiquer davantage en faveur de la parité. Ils peuvent être des outils puissants du changement s'ils sont employés de façon non discriminatoire, en évitant les stéréotypes. Nos parlements doivent définir des politiques de communication plus fortes sur l'égalité entre hommes et femmes, ouvrir des espaces au débat sur les plateformes électroniques et s'adresser directement aux communautés locales.

Il faut se faire un devoir de travailler étroitement avec les collectivités locales, de combler le fossé souvent ressenti entre les citoyens et leurs représentants. En rapprochant les parlements, notamment les Présidentes de parlement, des gens, on contribue au changement des mentalités. Il faut prendre plus de mesures visant à faciliter l'accès aux présidents de parlement, notamment pour leur poser des questions, et développer les échanges entre les parlementaires et les citoyens, entre autres par le biais de parlements ruraux.

Mais le plus urgent est de s'adresser aux filles et aux garçons, de leur apprendre l'égalité des sexes. Nous avons la conviction que l'égalité entre hommes et femmes doit faire partie intégrante des programmes scolaires. En enseignant aux garçons et aux filles, dès le plus jeune âge, les droits de l'homme et la parité, on leur inculque un esprit de non-violence et de respect entre les sexes. Il faut aussi réexaminer les manuels pour en éliminer les stéréotypes. Au-delà du système éducatif, nos jeunes apprennent aussi lorsqu'ils voient des responsables des deux sexes, ainsi que les hommes et les femmes de leur entourage, donner l'exemple, promouvoir l'égalité et le respect dans leur discours, leur comportement et leurs actes.

Nous avons le pouvoir d'ouvrir un espace au débat et, en tant que responsables et Présidentes de parlement, il nous incombe de mettre les questions sensibles, carrément, au nombre des priorités politiques et publiques ; de lutter contre les tabous : d'encourager le dialogue et les échanges. Des questions qui, à ce jour, sont considérées comme relevant du domaine privé, telles que le viol conjugal ou le mariage des enfants, doivent être posées sur la scène publique si nous voulons corriger des usages et des comportements qui pèsent sur les femmes. Le débat est le point de départ pour construire la compréhension et induire véritablement un changement des mentalités. A nous de lancer et de conduire le dialogue.

Mettre fin aux violences faites aux femmes - une priorité

La violation la plus flagrante des droits des femmes est la violence qu'elles subissent. Aucun pays n'en est exempt ; selon les dernières estimations mondiales et régionales de l'Organisation mondiale de la santé, une femme sur trois dans le monde a souffert de violences infligées par son partenaire intime, ou de violences sexuelles de la part de quelqu'un d'autre.

Que ce soit dans la vie publique ou privée, la violence à l'égard des femmes et des filles, dans toutes ses formes et manifestations, leur vole leur dignité, viole leurs droits fondamentaux, porte atteinte à leur santé, réduit leur productivité et les empêche de s'épanouir. En outre, elle a des conséquences néfastes sur la paix et la sécurité et freine le développement.

La lutte contre les violences faites aux femmes implique des changements profonds. Elle passe par une réflexion sur les relations de pouvoir et sur le patriarcat, par une transformation des mentalités, par la contestation des rôles sociaux et de stéréotypes qu'on a internalisés, y compris ceux concernant les hommes. Elle implique aussi que les femmes soient en mesure d'exercer des responsabilités et d'avoir la maîtrise de leur vie, de leur corps et de leur destinée.

La lutte contre les violences faites aux femmes implique des lois et des politiques globales, c'est-à-dire qui s'attaquent à toutes les formes de violence et portent sur la prévention, la répression et les réparations. De façon plus générale, un cadre juridique non discriminatoire et qui soutient l'accès des femmes aux responsabilités, tout en réprimant toutes les formes de discrimination, contribue à instaurer l'égalité des sexes et à éradiquer les violences faites aux femmes. L'action parlementaire et celle du gouvernement peuvent s'appuyer sur les engagements internationaux et régionaux, notamment sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention d'Istanbul.

Les discriminations et les violences à l'égard des femmes et des filles sont aggravées dans les situations de conflit. En s'attaquant aux causes profondes de ce mal, on contribue, en fin de compte, à l'édification de sociétés plus paisibles.

L'année 2015 marque le 15^{ème} anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. C'est l'occasion parfaite pour dresser un bilan, diffuser les meilleures pratiques et renouveler les engagements en la matière. Rares sont les pays qui se sont dotés d'un plan national d'action relatif à cette résolution. Il nous faut donc agir dans notre pays et veiller à ce que les lois et les ressources nécessaires soient en place pour faciliter la mise en œuvre de cette résolution, et d'autres qui concernent les femmes, la paix et la sécurité.

Vu que les violations des droits des femmes se multiplient de façon alarmante à l'heure actuelle, dans les situations de conflit, nous devons agir aux niveaux national, régional et international pour protéger les femmes et veiller à ce que les victimes survivantes reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

La prévention doit être développée, par la formation des missions de maintien de la paix à l'égalité des sexes et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces missions devront comporter une unité chargée de répondre au mieux aux besoins des femmes et des filles qui font face à un risque accru de violences dans des situations de conflit. Certains pays innovent en envoyant des unités composées exclusivement de femmes aux zones de conflit, montrant clairement ainsi quelles doivent être les priorités. Ces missions doivent toujours répondre aux normes les plus élevées et rendre compte des crimes éventuellement commis.

Il faudra aussi mettre en place des systèmes d'alerte précoce, ou renforcer ceux qui existent, pour empêcher les violences. Dans des cas spécifiques, tels que des camps, des actions à l'intention des hommes, leur apportant soutien et attention, se sont avérées utiles.

Pour les victimes, ce qu'il faut surtout c'est veiller à ce qu'elles aient accès à la justice et à des réparations et à ce que les auteurs des crimes soient poursuivis. Les traumatismes après les conflits doivent être mieux pris en compte, dans le cadre d'une stratégie commune assurant à ceux qui en ont besoin les soins médicaux et les conseils leur permettant de se reconstruire.

L'instauration de l'égalité des sexes et l'éradication des violences faites aux femmes incombe aux hommes comme aux femmes. C'est une affaire publique. Les hommes font partie intégrante de la solution ; ils doivent prendre une part active au débat et agir pour les droits des femmes. La majorité silencieuse des hommes non violents doit se faire entendre, maintenant, et assumer ses responsabilités aux côtés des femmes.

Le contrôle parlementaire

En tant que Présidentes de parlement et parlementaires, nous devons parler haut et fort aux niveaux local et mondial. Nous demandons des comptes à nos gouvernements dans tous les domaines, alors nous devons aussi exercer cette fonction de contrôle sur la question de la parité. Nous devons examiner les politiques et les lois du point de vue de la parité et intégrer l'égalité des sexes à tous les niveaux du parlement.

A cette fin, il faut absolument disposer de données ventilées par sexe et d'études sur l'impact de l'action en faveur de la parité. Ces outils éclairent nos débats et nos décisions quel que soit le sujet dont nous sommes saisies. L'évaluation de la mise en œuvre des politiques, des lois et des plans d'action est une étape importante de l'action pour la parité. Nous devons tirer des conclusions et des orientations politiques d'après les enseignements tirés. Là encore, la volonté politique et l'engagement des responsables politiques sont essentiels.

Financement de l'égalité entre hommes et femmes

Indéniablement, l'égalité entre hommes et femmes nécessite des financements suffisants. La budgétisation soucieuse du genre doit devenir la norme car elle fournit un cadre complet et coordonné, permettant de fixer des objectifs d'égalité des sexes, d'allouer des ressources adéquates et de contrôler la progression.

La coopération pour le développement peut, et doit, prendre en compte la parité et produire des résultats dans ce domaine. Les institutions financières internationales peuvent grandement contribuer à mettre l'égalité des sexes au cœur des politiques, programmes et plans de développement.

Nous sommes convaincues qu'une action commune, coordonnée et forte produira le changement attendu, pour peu que les parlements et les parlementaires œuvrent de concert à un même objectif : instaurer l'égalité des sexes en une génération.

Rapports de la Conférence

I. Mise en œuvre des principales recommandations des précédentes Conférences des Présidents et amélioration de la dimension parlementaire de la coopération internationale

Tous les cinq ans depuis 2000, l'UIP organise une Conférence mondiale des Présidents de parlement. Ces conférences se tiennent, à dessein, en marge des grands sommets des Nations Unies. Aussi leur objet est-il de dresser un bilan des principaux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée et d'apporter une contribution parlementaire à leur solution.

Ce rapport fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations importantes résultant des précédentes Conférences des Présidents de parlement. Il montre également l'évolution de l'interaction entre le système des Nations Unies, les Parlements et l'UIP, et examine les défis et les opportunités visant à combler le déficit démocratique dans les relations internationales.

Introduction

La première Conférence des Présidents de parlement a eu lieu au Siège de l'ONU, à New-York, à la veille du Sommet du Millénaire, en septembre 2000. Elle s'est conclue sur une déclaration marquante intitulée *La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire*. Dans cette déclaration, les responsables parlementaires, faisant le constat des difficultés multiples et variées devant être surmontées dans le monde (paix et sécurité, dégradation de l'environnement, effets de la mondialisation, pauvreté et fardeau de la dette, etc.), ont appelé de leurs vœux une Organisation des Nations Unies forte et efficace, capable de relever le défi et, à cette fin, une réforme significative de l'ONU.

Au plus haut niveau politique, ils ont rappelé les idéaux et principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et réaffirmé leur attachement à l'état de droit, en particulier aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Ils ont estimé que les mutations des relations internationales et la complexité croissante de la mondialisation et des interdépendances appellent parlements et parlementaires à assumer un rôle nouveau et actif face aux

priorités mondiales. Aussi ont-ils invité tous les parlements et leur organisation mondiale – l'UIP – à conférer une dimension parlementaire à la coopération internationale.

Autant dire, **qu'au niveau national**, les parlements pouvaient peser sur la politique de leur pays en ce qui concernait les questions traitées à l'ONU et dans les autres enceintes des négociations internationales, s'informant des progrès et des résultats de ces négociations, apportant leur contribution aux mandats de négociation de leur pays, décidant de la ratification des conventions et des traités internationaux et participant activement à leur processus de mise en œuvre.

Au niveau régional, les parlements étaient invités à tirer le meilleur parti des organisations interparlementaires régionales et, par ce biais, à s'efforcer d'influer sur les organes intergouvernementaux correspondants. Ils se sont engagés à examiner étroitement le travail de ces organisations afin de les rendre plus efficaces et d'éviter les doublons, tout en s'informant mutuellement par souci de cohérence.



Photo de groupe de la première Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2000. © photo UIP par Terry Deglau pour Eastman Kodak.

Photo de groupe de la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2005
© Nations Unies, 2005



Au niveau international, l'UIP, tout en renforçant la contribution politique des parlements nationaux au processus de coopération interétatique, devait être consolidée en sa qualité d'organisation mondiale de la coopération interparlementaire et de relais de l'apport parlementaire au travail de l'ONU.

Relations avec les Nations Unies

La notion de dimension parlementaire de la coopération internationale, notamment dans le contexte de l'ONU, a beaucoup évolué au cours des 15 dernières années.

La Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement en 2000, prônait une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux œuvrant par le biais de l'UIP – leur organisation mondiale – dans divers domaines : paix et sécurité, développement économique et social, droit international, droits de l'homme et démocratie, égalité entre hommes et femmes. En 2002, l'UIP a obtenu le statut d'observateur permanent auprès de l'ONU, avec le droit de s'exprimer lors des sessions de l'ONU et de distribuer des documents officiels. Un premier pas vers la mise en œuvre de l'appel lancé par la première Conférence mondiale des Présidents de parlement.

La deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement, tenue en septembre 2005, là encore, au Siège de l'ONU à New York, a abouti à une Déclaration par consensus intitulée *Comblant le déficit démocratique dans les relations internationales : un plus grand rôle pour les parlements*. Ce texte, faisant observer que la gouvernance mondiale implique des mécanismes de transparence et de contrôle effectifs, avec un rôle plus grand pour les parlements, prône un partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'UIP.

Au Sommet "Millénaire plus cinq" de 2005 qui s'est tenu ensuite, les Etats Membres de l'ONU ont reconnu la nécessité d'une réforme interne qui permettrait une contribution parlementaire plus grande dans les affaires mondiales. Les nouveaux organes dont l'ONU s'est dotée alors – Conseil des droits de l'homme, Commission de consolidation de la paix et Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social – invitaient expressément un apport parlementaire.

Désormais, des sessions communes se tiennent régulièrement à l'ONU, telles que les auditions parlementaires annuelles ou la réunion parlementaire à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, dont les conclusions visent à éclairer les décisions de l'ONU. L'Assemblée générale des Nations Unies s'est prononcée en faveur de l'adjonction d'une composante parlementaire aux processus et conférences majeurs de l'ONU, ce que l'UIP apporte actuellement dans de nombreux domaines (changements climatiques, financement du développement, objectifs de développement durable pour l'après-2015, égalité des sexes, désarmement nucléaire, etc.). Les Etats Membres sont invités à joindre des parlementaires aux délégations qu'ils envoient aux grandes conférences, et les parlements ont la possibilité de participer directement au suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux (des mécanismes ont été mis en place, notamment, par rapport au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme).

Pour mieux orienter son action dans ce domaine, l'UIP a mis en place sa propre Commission des Affaires des Nations Unies. L'un des premiers apports de cette commission a été un document d'orientation sur la nature de la relation entre les Nations Unies et le monde des parlements, lequel a été approuvé par les instances dirigeantes de l'UIP, présenté à la Conférence mondiale 2010 des Présidents de parlement et distribué à l'Assemblée générale de l'ONU (www.ipu.org/un-f/un-cmt.htm). Pour rester dans l'esprit de la Déclaration de la première Conférence des Présidents de parlement (2000), une bonne partie du travail concernant les Nations Unies doit être effectuée par les parlements au niveau national. Il a été demandé à l'UIP d'apporter son soutien, de faciliter et de mobiliser, pour aider à faire connaître les bonnes pratiques parlementaires, invitant parlements et parlementaires à agir, suscitant les interactions avec le monde de l'ONU et, plus généralement, veillant à ce que la voix parlementaire soit entendue aux Nations Unies.

Depuis lors, la Commission des Affaires des Nations Unies offre une enceinte permettant aux législateurs d'échanger avec de hauts responsables de l'ONU, de débattre et de rédiger des propositions parlementaires destinées à enrichir les processus majeurs de l'ONU, et d'examiner l'action parlementaire

concernant l'application des engagements internationaux. Le Groupe consultatif (désormais rebaptisé Bureau) de cette Commission a effectué plusieurs missions sur le terrain (Albanie et Monténégro, Côte d'Ivoire, Ghana, Haïti, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone et Viet Nam), afin d'examiner l'impact de la réforme et des opérations de l'ONU au niveau national et d'y associer davantage les parlementaires. Cela répond en même temps à l'appel lancé par les Présidents de parlement, lors de leur deuxième Conférence mondiale, à une plus grande vigilance parlementaire vis-à-vis des activités de l'ONU. On en a un bon exemple avec la mission de 2014 en Haïti, pays accueillant une opération massive de maintien de la paix de l'ONU mais dont le Parlement ne parvient pas à obtenir les informations nécessaires, ni à exercer sa fonction de contrôle relative à une présence militaire étrangère sur son sol.

Les Nations Unies n'ont cessé, depuis lors, de revoir leurs méthodes de coopération avec les parlements au niveau national. Bien sûr, beaucoup reste à faire, mais les équipes de pays de l'ONU accordent plus d'attention à leur relation avec les parlements nationaux, en cherchant à améliorer aussi leur coordination avec les autres partenaires du développement. Ce faisant, ces équipes répondent au besoin, qui s'était fait jour, de travailler de façon plus structurée et intégrée avec les parlements, notamment en considérant ces derniers comme des partenaires (et non comme de simples bénéficiaires d'une assistance technique), en les associant par des consultations aux stratégies nationales les plus importantes (tel n'était pas le cas auparavant). Le lancement, en 2014, des Principes communs en matière d'assistance aux parlements établis sous l'égide de l'UIP, qui ont ensuite été approuvés par des dizaines de parlements, est un pas concret et réalisable dans cette direction.

En 2005, les responsables parlementaires ont aussi invité les Nations Unies à intégrer davantage les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'état de droit à leurs travaux. Or, les parlements et l'UIP jouent un rôle majeur dans tous ces domaines, favorisant la prise en mains des engagements

majeurs et leur mise en œuvre au plan national, tout en associant les parlements à ces questions importantes entre toutes. En travaillant avec les organes conventionnels de l'ONU, par exemple, l'UIP aide les parlements à peser sur l'examen national des engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ainsi, dans le cas de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de femmes, l'UIP collabore avec les parlements des pays sous examen, de sorte qu'ils fassent partie intégrante du processus, c'est-à-dire qu'ils contribuent au rapport national, assistent aux sessions du Comité qui les concernent et reçoivent les conclusions de l'ONU pour examen et action. Ces dernières années, l'UIP s'est de même efforcée d'améliorer les synergies entre les parlements et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en particulier de façon que les résultats de l'Examen périodique universel (EPU) mis en place par ce dernier soient traduits en mesures concrètes à l'échelon national. Les séminaires régionaux organisés par l'UIP ces dernières années sur le sujet ont été très utiles pour susciter l'intérêt des parlementaires et les inciter à se mobiliser pour que les engagements cruciaux en matière de droits de l'homme soient tenus.

Autre exemple plus récent : l'UIP et les parlements nationaux s'efforcent sans relâche de faire de la gouvernance démocratique un pilier du programme du développement pour l'après-2015. Les recommandations formulées dans le Communiqué de Quito de 2013 (entériné par les Parlements membres de l'UIP) ont, certes, été intégrées aux documents de travail initiaux de l'ONU, tels que le Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les objectifs de développement durable (ODD), mais le processus intergouvernemental de négociation qui est en cours n'a pas encore donné lieu à une décision définitive au sujet des ODD. La Déclaration de Hanoï qui s'intitule *Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action* apporte une nouvelle contribution majeure des parlements à ce processus onusien. (Pour plus ample information sur ce sujet, voir le document soumis au titre du point 2 b) de l'ordre du jour, *Implication des parlements dans la définition et la mise en œuvre des ODD*).

[Photo de groupe de la troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2010 © UIP, 2010](#)



Coopération avec les assemblées parlementaires régionales

A leurs Conférences mondiales, les responsables parlementaires ont invité l'UIP à travailler plus étroitement avec les assemblées et organisations parlementaires régionales, pour donner plus de cohérence et d'efficacité à la coopération parlementaire mondiale et interrégionale. C'est la raison pour laquelle l'UIP s'efforce de maintenir un flux d'informations régulier avec les autres organisations parlementaires, allant au-delà des préparatifs des Assemblées ordinaires de l'UIP auxquelles ces organisations participent en qualité de Membres associés de l'UIP ou d'observateurs permanents. Ainsi, au cours de la 127^{ème} Assemblée de l'UIP (Québec, octobre 2012), une session conjointe a été tenue avec une trentaine de ces organisations pour examiner la contribution parlementaire aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le débat, très fructueux, a abouti à plusieurs recommandations qui ont été soumises à l'ONU.

Les Assemblées de l'UIP sont aussi l'occasion pour les réseaux parlementaires travaillant sur un thème précis – désarmement nucléaire (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement), armes légères et de petit calibre (Forum parlementaire ALPC), lutte contre la corruption (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption) – d'organiser des manifestations parallèles à l'intention des parlementaires du monde entier et, ce faisant, d'apporter leur contribution aux travaux de ses Commissions permanentes (en particulier dans le processus d'élaboration et d'adoption de résolutions).

Soucieuse de coordonner les actions et d'éviter les doublons, l'UIP noue également des contacts avec d'autres organisations, telles que l'Organisation mondiale des législateurs pour un environnement équilibré (questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques) et le Réseau parlementaire de la Banque mondiale (rôle des parlements dans l'examen des accords de prêt). Il va sans dire que ce travail reste perfectible, pour peu que l'UIP y consacre plus de temps et de ressources.

Parlements et démocratie

Dans leurs Conférences mondiales, les responsables parlementaires ont rappelé l'importance de la *Déclaration universelle sur la démocratie*, adoptée par les parlements membres le 15 septembre 1997. En 2005, ils invitaient tous les parlements à marquer, à la même époque chaque année, une "journée internationale des parlements", de manière à renouveler leur engagement en faveur de cette valeur aux niveaux international et national. Pour conférer une dimension parlementaire à la Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, l'UIP a prôné l'adoption d'une Journée internationale de la démocratie le 15 septembre. L'Assemblée générale des Nations Unies, désireuse de marquer la résilience et l'universalité des principes fondamentaux de la démocratie, a officiellement approuvé cette proposition en 2007. Depuis, l'UIP incite tous les parlements à célébrer la Journée internationale et, comme le montre la page web y afférente, des centaines d'événements ont été organisés dans plus de cent pays. Le thème pour cette année, décidé en accord avec l'ONU, était *Mobiliser les jeunes autour de la démocratie*.

La troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève en juillet 2010, s'est conclue sur une déclaration intitulée *Garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun*. Tenant compte des événements survenus depuis l'an 2000, les dirigeants des parlements se sont engagés à se soutenir mutuellement en s'appuyant sur l'expérience collective et la sagesse de leurs membres pour rendre leurs institutions plus représentatives, plus transparentes, plus accessibles, plus efficaces et plus responsables.

En 2010, les Présidents de parlement ont également réaffirmé leur adhésion au programme de renforcement des capacités des institutions parlementaires de l'UIP, qui vise à renforcer l'assise des parlements nationaux en leur proposant une assistance technique et un conseil sur mesure. Dans ce cadre, l'UIP se focalise sur les parlements de pays au sortir de conflit ou en transition vers la démocratie, ainsi que sur les parlements de pays parmi les moins avancés. Globalement, l'aide qu'elle fournit porte sur le développement des institutions, la formation professionnelle et la sensibilisation, le renforcement de la législation et des infrastructures. L'expérience collective des Membres de l'UIP est une riche source d'expertise parlementaire (celle des élus et des administrateurs parlementaires), indispensable à son action de renforcement des capacités.

Ces dernières années ont vu une augmentation sans précédent de la demande d'assistance technique adressée à l'UIP, qui a dû déployer un nombre jusque-là inégalé de projets. Depuis la dernière Conférence des Présidents de parlement, ce sont ainsi quelque 150 projets d'assistance technique qui ont été mis en œuvre dans une quarantaine de pays. Conformément à la résolution que sa première Commission permanente a adoptée à la 126^{ème} Assemblée, au sujet du Printemps arabe, et dans laquelle elle engageait l'UIP à soutenir le processus de démocratisation amorcé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'UIP a accompagné les processus de transition en Tunisie, en Libye et en Egypte. Les pays en transition ont plus que tout autre la possibilité de remédier aux difficultés du passé en bâtissant des institutions plus solides et plus viables. L'UIP s'est donc tout particulièrement attachée à développer des projets à moyen et long terme dans ces situations. Ses projets au Myanmar et en Egypte en sont de parfaits exemples.

Dans son action de renforcement des capacités, l'UIP suit les critères pour parlements démocratiques universellement reconnus, tels qu'ils sont énoncés dans l'ouvrage *Parlement et démocratie au XXI^{ème} siècle : Guide des bonnes pratiques*. Elle réalise la majeure partie de son travail dans ce domaine en partenariat avec les institutions des Nations Unies et en particulier avec le PNUD. Afin d'optimiser la coordination et l'efficacité de l'aide aux parlements, l'UIP a également conçu des *Principes communs d'assistance parlementaire* fondés sur les enseignements qu'elle a tirés de son expérience de l'assistance aux parlements depuis plus de quatre décennies. Ces principes ont été adoptés à la 131^{ème} Assemblée de l'UIP et ont depuis été validés par plusieurs parlements et organisations.



4th World Conference of Speakers of Parliament

UN, New York, 31 Aug – 2 Sept, 2015

#Speakersconf



4th World Conference of Speakers of Parliament

UN, New York, 31 Aug – 2 Sept, 2015

#Speakersconf



A leur conférence mondiale de 2010, les dirigeants des parlements se sont engagés à promouvoir un climat de tolérance et à préserver la diversité, le pluralisme et le droit à la différence, y compris les droits des personnes appartenant à des groupes minoritaires ou autochtones. La conférence parlementaire internationale qui a suivi, *Parlements, minorités et peuples autochtones : Participation effective à la vie politique* (Chiapas, novembre 2010), a fait des recommandations ambitieuses concernant l'action parlementaire. L'UIP, de concert avec les Nations Unies, s'emploie à réaliser ces objectifs en élaborant des guides et d'autres outils à l'intention des parlementaires, en participant aux débats dans le Forum permanent sur les questions autochtones et en contribuant aux conclusions de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014.

Les responsables parlementaires ont, par ailleurs, solennellement rappelé l'importance de l'égalité entre hommes et femmes et celle de l'accession des femmes aux responsabilités, et se sont engagés à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'UIP continue à soutenir prioritairement cette cause par le biais de son programme phare sur l'égalité des sexes. Elle participe activement aux campagnes des Membres contre les violences faites aux femmes, organisant de nombreux ateliers et séminaires aux niveaux régional et national. En 2012, elle a lancé le *Plan d'action parlementaire pour des parlements sensibles au genre*, aidant, depuis, les parlements à dresser le bilan de leurs actions dans ce domaine. Le thème du Débat général de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2014) était *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*. L'UIP s'est également jointe à ONU-Femmes et au World Future Council pour décerner la Future Policy Award 2014 aux meilleures politiques dans ce domaine, accueillant la cérémonie dans le cadre de sa 131^{ème} Assemblée.

En 2010, les responsables parlementaires ont insisté sur la nécessité de répondre aux préoccupations et aux aspirations des jeunes; de les encourager à participer à la vie publique. Dans le cadre de sa réforme interne en 2012-2013, l'UIP a mis en place son propre Forum des jeunes parlementaires. Les Parlements membres ont été invités à joindre de jeunes législateurs à leurs délégations nationales aux Assemblées de l'UIP et à les proposer à des postes au sein de l'UIP. Les deux premières Conférences mondiales des jeunes parlementaires se sont tenues à Genève en octobre 2014 et à Tokyo en mai 2015. Worldwide Support for Development, fondation domiciliée au Japon, a octroyé un financement généreux à l'UIP, lui permettant de poursuivre son action en faveur de la participation des jeunes au renforcement de la démocratie en Asie.

Les responsables parlementaires ont condamné l'usurpation du pouvoir par la force et la persécution des représentants élus du peuple. L'adoption de nouvelles méthodes de travail en 2014 a permis au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP d'officialiser une nouvelle façon de travailler qui vise à renforcer la protection des parlementaires et à leur offrir de meilleures chances d'obtenir réparation lorsque leurs droits ont été bafoués. Grâce à une approche plus personnalisée et plus anticipée, le Comité réalise désormais davantage de missions

dans les pays, il s'exprime publiquement et dénonce de manière répétée les violations potentielles ou réelles des droits touchant des parlementaires et associe plus systématiquement les parlements à ses travaux, mettant en avant le principe fondamental de la solidarité parlementaire, pour permettre un règlement satisfaisant des centaines de cas dont il est saisi.

Comblant le déficit démocratique dans la coopération internationale

Comme en 2000 et 2005, la Conférence mondiale de 2010 a accordé beaucoup d'importance à l'engagement parlementaire sur la scène internationale. Les responsables parlementaires ont profondément regretté l'absence de progrès sur la recherche de solutions durables aux problèmes mondiaux majeurs, rappelant que l'impasse persisterait tant que les institutions multilatérales ne deviendraient pas plus démocratiques et représentatives et tant que l'action au niveau international ne sera plus participative. Le temps est venu, ont-ils estimé, d'oser.

Pour la première fois, les rapports officiels du Secrétaire général sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP préconisaient un partenariat stratégique entre les deux Organisations, de manière à conférer véritablement une dimension parlementaire aux délibérations et aux négociations de l'ONU. Les résolutions par consensus de l'Assemblée générale de l'ONU, en 2012 comme en 2014, ont entériné ces recommandations. Elles invitent également à réviser l'Accord de coopération entre l'ONU et l'UIP (un accord très élémentaire signé en 1996), afin de prendre en compte les progrès accomplis depuis 18 ans et de faire repartir du bon pied la relation entre les deux Organisations. Conformément aux directives des organes directeurs de l'UIP, la teneur et les termes de l'Accord de coopération révisé sont en cours de négociation à l'ONU.

Le rapport le plus récent du Secrétaire général de l'ONU sur *L'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP* fait le point sur cet engagement, rappelant ses nombreux avantages et les perspectives qui s'ouvrent dans cette voie (voir <http://www.ipu.org/Un-f/a-68-827.pdf>).

Autant d'avancées à consolider. Dans de nombreux entretiens et déclarations publiques, le Secrétaire général de l'ONU n'a pas manqué de rappeler l'importance capitale de la participation de l'UIP et de ses Membres aussi bien à la mise en œuvre du programme du développement pour l'après-2015 qu'à la définition des nouveaux objectifs du développement, sans oublier le processus menant à la conclusion d'un pacte mondial sur le changement climatique, cette année. Pour être à la hauteur de la tâche, l'UIP aura besoin de ressources humaines et financières suffisantes.

Certes, des progrès ont été accomplis en 15 ans vers la mise en œuvre de nombreuses recommandations formulées par les Présidents de parlement lors de leurs trois Conférences mondiales, mais il reste évidemment beaucoup à faire. Notre monde d'aujourd'hui est à un moment critique. Les parlements et les parlementaires se doivent de relever ces défis et de conduire leurs nations vers un avenir pacifique et prospère.

II. Implication des parlements dans la définition et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

En 2012, il a été décidé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qu'une nouvelle série d'objectifs de développement durable, les ODD, succéderait aux Objectifs du Millénaire pour le développement, lorsque ces derniers arriveraient à échéance à la fin de 2015.

Alors que les consultations de l'ONU sur les Objectifs de développement du millénaire étaient, il y a une quinzaine d'années, très limitées dans leur portée et n'impliquaient pas de partenaires importants, tels que les parlements nationaux, les négociations mondiales sur les nouveaux ODD se sont avérées beaucoup plus inclusives. En outre, ce rapport examine l'engagement parlementaire dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'agenda du développement pour l'après-2015 et les ODD.

Pièce maîtresse du programme dit de développement pour l'après-2015, les ODD auront une portée universelle et s'appliqueront aux pays tant développés qu'en développement. Enfin, ils regrouperont les deux principales composantes du développement – éradication de la pauvreté et développement durable – au sein d'un cadre unique et cohérent qui aura vocation à créer une transformation.

Afin de s'assurer de l'adhésion des gouvernements et de tous les acteurs concernés, l'ONU a entamé en 2013 des consultations sur les ODD. L'UIP s'est immédiatement jointe à ce processus, d'une part, afin que le point de vue des parlementaires soit pris en compte dans le nouveau projet et, d'autre part, de créer les conditions pour que les parlements puissent ensuite le mettre en œuvre. L'UIP a organisé de vastes consultations auprès de l'ensemble de ses Membres à quatre reprises : à la 128^{ème} Assemblée à Quito en mars 2013, qui a débouché sur l'adoption du Communiqué de Quito; aux Auditions parlementaires de 2013 et 2014 aux Nations Unies; et à la 132^{ème} Assemblée à Hanoï, en avril de cette année, qui a adopté la Déclaration de Hanoï.

Pour les trois premières consultations parlementaires, l'UIP s'est concentrée sur l'« objet » des ODD, autrement dit sur les questions sur lesquelles devaient porter les ODD selon les parlementaires. La consultation de Hanoï, elle, a marqué le début d'un questionnement à l'UIP sur les « modalités », autrement dit la manière dont les parlements pourraient contribuer à la mise en œuvre de ces nouveaux objectifs, d'abord en propre, puis en partenariat avec les Nations Unies.

L'objet des ODD : campagne en faveur d'objectifs distincts et d'un rôle pour l'UIP

Les consultations parlementaires ont donné lieu à trois messages clé qui constituent la position officielle de l'UIP dans les négociations sur le sujet.

Le premier message est que, pour parvenir au programme transformationnel que promettent les ODD, il est nécessaire d'instaurer un modèle économique entièrement renouvelé pour se défaire du paradigme selon lequel la croissance est le principal moteur du développement. Dans un monde aux ressources limitées, la prospérité ne doit plus être centrée sur l'expansion indéfinie de la production matérielle et de la consommation, sinon sur la croissance des niveaux de bien-être humain et de bonheur. Les niveaux de consommation des pays développés et en développement devront converger vers un juste milieu pour assurer la viabilité mondiale. La solution plébiscitée à ce jour consiste en un verdissement indispensable de l'économie pour produire davantage en réduisant les facteurs de production. Mais si l'on ne maîtrise pas les niveaux globaux de consommation, cette solution ne suffira pas pour aboutir à la dissociation voulue. Cela sera d'autant plus nécessaire que la population mondiale augmentera de deux milliards au cours des deux ou trois prochaines décennies.

Le second message qui se dégage des consultations de l'UIP concerne le rôle clé de la gouvernance démocratique, en tant qu'instrument et finalité du développement. L'UIP définit la

gouvernance démocratique comme un ensemble d'institutions et de processus (publics et privés) représentatifs, responsables et transparents qui exercent leur mandat de façon efficace au bénéfice équitable de tous. La gouvernance est reconnue depuis longtemps par l'ONU (y compris dans la Déclaration du Millénaire) comme un facteur de développement, mais jamais comme une fin, c'est-à-dire comme l'expression d'un droit inhérent des citoyens. Pour l'UIP, la gouvernance est une fin en soi, car la participation aux affaires publiques est un droit acquis et une dimension fondamentale pour le bien-être des peuples.

Enfin, le troisième message est que les ODD doivent être centrés sur l'humain, l'idée étant que le respect et l'exercice de tous les droits de l'homme sera un élément déterminant pour juger de la réussite des ODD dans 15 ans. Les parlementaires ont entériné l'idée que la lutte contre les inégalités constituait, aux côtés de l'éradication de la pauvreté, l'un des principaux éléments de ce projet centré sur l'humain, et ont appelé à l'adoption d'un objectif à part entière sur l'égalité entre hommes et femmes et sur l'intégration des questions touchant à la condition féminine dans l'ensemble du programme des ODD.

S'appuyant sur ces messages, l'UIP et ses Membres ont fait campagne à l'ONU, dans les enceintes parlementaires et dans le monde entier, en faveur d'un objectif distinct sur la gouvernance démocratique. A l'ONU, l'UIP a suivi de près les délibérations du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les ODD et s'est exprimée dans cette enceinte au nom des parlements.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



© Nations Unies

Parallèlement, elle a demandé aux parlements d'organiser des débats sur le sujet et de dialoguer avec les négociateurs des gouvernements à l'ONU.

Après des délibérations difficiles en 2014, le Groupe de travail a recommandé à l'Assemblée générale une série de 17 objectifs répartis en 169 cibles qui devaient faire l'objet de négociations plus poussées par tous les Etats Membres de l'ONU en 2015. Toutefois, réalisant que les objectifs proposés étaient probablement le meilleur compromis possible, lorsque les négociations ont repris en janvier 2015, les Etats Membres sont convenus de ne pas rouvrir le dossier. Cela signifie de fait que l'objectif dit de gouvernance (objectif 16) est assuré. Cet objectif aurait, entre autres, pour effet d'engager les pays à « mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » et à « faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ».

Si les 169 cibles envisagées demandent sans doute encore un examen technique, les principales questions restant à négocier portent sur la Déclaration de l'ONU qui accompagnera les ODD, les moyens de mise en œuvre (financement, commerce, allègement de la dette, aide, etc.) et, enfin, le mécanisme de suivi pour évaluer les progrès, notamment l'adoption d'une série d'indicateurs mondiaux.

Début 2015, le Président de l'UIP a écrit à tous les Membres de l'UIP pour leur faire part de ces éléments et encourager les parlements à suivre ce processus de près. Le Secrétaire général de l'UIP a ensuite envoyé à tous les Membres des mises à jour mensuelles sur les négociations. Le Bureau de l'UIP à New York a contacté les missions de représentation auprès des Nations Unies afin de les inciter à énoncer en termes clairs le rôle des parlements dans la Déclaration de l'ONU. Le Président lui-même a rencontré les responsables du processus à New York.

Les modalités : mobiliser les parlements pour la mise en œuvre des ODD

La Déclaration de Hanoï réaffirme la conception de l'UIP d'un développement durable centré sur l'humain et fermement établi sur les instruments internationaux de droits de l'homme. L'UIP y dit son adhésion forte de l'UIP aux 17 ODD proposés par l'ONU et y relève que les questions sur lesquelles les Membres de l'UIP ont fait campagne – santé, égalité des sexes, inégalités et

gouvernance – font l'objet d'objectifs particuliers. Enfin, l'UIP s'y félicite que les changements climatiques, qui constituent une menace majeure pour la planète et ses habitants, aient été pleinement intégrés dans ce programme.

La Déclaration de Hanoï engage les parlements à transposer ces objectifs en lois et règlements applicables à l'échelon national, notamment, fait particulièrement important, grâce au processus budgétaire. Cela suppose d'institutionnaliser les objectifs dans les parlements afin qu'ils puissent être intégrés dans tous les processus de délibération et, ce, tout au long des 15 ans de la période de mise en œuvre. La Déclaration de Hanoï appelle en outre les parlementaires à favoriser l'adhésion nationale aux ODD en y associant leurs électeurs et en adaptant ces objectifs mondiaux à la situation de leur pays, notamment en se dotant de plans nationaux de développement durable.

Durant la période qui a précédé la 132^{ème} Assemblée à Hanoï, les 166 Parlements membres de l'UIP ont été invités à répondre à un questionnaire sur la manière dont ils envisageaient les ODD et sur les mesures qu'ils avaient prises ou prévoyaient de prendre pour leur mise en œuvre. Cinquante-sept parlements ont répondu. Fait encourageant, 39 d'entre eux connaissaient la position adoptée par leur gouvernement dans les négociations; 46 savaient qui dirigeait les négociations; et 34 avaient l'intention de demander des réunions d'information régulières au Gouvernement sur l'évolution des négociations avant la signature d'un accord définitif. Le revers de la médaille était que moins de la moitié des parlements qui ont répondu avaient pris des initiatives. Seuls 18 parlements avaient organisé un débat au cours des six derniers mois pour étudier la position du Gouvernement dans les négociations ; seuls 21 parlements prévoyaient des rencontres avec les électeurs et la société civile pour entendre leur point de vue sur les ODD; et 16 parlements avaient entrepris de revoir leur système de commissions pour favoriser l'intégration de ces objectifs. Ces résultats font donc apparaître le besoin de poursuivre les efforts pour pousser les parlements à se préparer aux ODD.

Dans le cadre de l'élaboration des ODD, les parlements ont aussi apporté leur contribution à l'un des aspects les plus importants des modalités de mise en œuvre, par le biais d'un autre processus onusien qui a trait au financement du développement. Ce processus engagé à la suite de deux conférences que l'ONU a tenues à Monterrey, en 2002, et à Doha en 2008, devrait se conclure par l'adoption d'un nouvel accord essentiel sur le financement du développement à une troisième conférence internationale qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015. L'Accord d'Addis-Abeba, tel sera son nom, définira en grande partie les moyens de mise en œuvre de l'Objectif 17 en l'état actuel des choses. Sachant que la Déclaration de Hanoï fait également référence aux besoins de financement en rapport avec les ODD, l'UIP fait campagne pour que l'Accord d'Addis-Abeba mentionne clairement les parlements.

Sur le plan technique, l'UIP s'est jointe à un certain nombre d'acteurs dans le cadre d'un exercice mené sous les auspices de l'ONU visant à donner son avis sur le choix des indicateurs de gouvernance (Objectif 16) et d'égalité des sexes (Objectif 5). Il est important de choisir des indicateurs solides qui permettent

effectivement de mesurer les progrès sur ces questions, notamment en ce qui concerne le rôle des parlements. Dans un autre cadre, l'UIP s'est jointe à un groupe consultatif emmené par le PNUD sur la nouvelle interface *Myworld*, l'enquête mondiale destinée aux citoyens sur les ODD. Quelque sept millions de personnes ont participé à cette étude. La nouvelle enquête *MyWorld* se veut un outil dont parlementaires et autres décideurs (ministres, responsables des Nations Unies, etc.) à l'échelon national pourront se servir pour obtenir un retour des citoyens quant à la mise en œuvre des ODD sur le terrain.

Au Secrétariat de l'UIP, des consultations ont été engagées avec le personnel pour définir les solutions envisageables pour accompagner les parlements dans la mise en œuvre des ODD début 2016, avec l'adoption d'un nouveau plan quinquennal.

Pour ce faire, l'UIP devra, elle aussi, intégrer les ODD dans l'ensemble de son fonctionnement afin d'éviter une compartimentation et d'exploiter au mieux les synergies entre ses différentes activités. Pour ce qui est des parlements, l'UIP aura peut-être besoin de se rééquiper pour mener deux démarches en parallèle : l'une qui consisterait à aider les parlements à institutionnaliser les ODD dans tous leurs processus délibérants (à commencer par le système des commissions) et, l'autre, à les aider à promouvoir des objectifs spécifiques dans des domaines où elle jouit d'un avantage comparatif ou d'une expertise qui la distinguerait, par exemple dans le domaine de l'égalité des sexes, de la santé ou des changements climatiques. Tous ces éléments supposent de consolider l'UIP avec davantage de moyens et un appui politique de ses Parlements membres.

Le travail de l'UIP sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Comme la plupart des autres institutions, l'UIP et les parlements en général ont mis un certain temps avant de prendre en compte les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans leurs travaux après leur adoption en 2000. Grâce à la collaboration étroite avec l'Organisation des Nations Unies, le programme des OMD a fini par guider le travail de l'UIP tant sur le plan politique qu'au niveau opérationnel.

Dès le début, il était apparu clairement que l'UIP ne pouvait pas embrasser de but en blanc la totalité du programme. Sur le plan opérationnel, il a fallu opérer des choix pour déterminer le contenu des projets et des activités destinés à appuyer la réalisation des OMD via l'action des parlements, et des partenariats ont dû être établis à l'appui des travaux. Les restrictions budgétaires ayant entraîné une limitation et une réduction des ressources, l'UIP a dû financer la plupart de ses travaux sur les OMD à l'aide de contributions volontaires incertaines.

Les travaux de l'UIP ont été déployés dans deux directions : l'une consistant à examiner les structures parlementaires qui pouvaient soutenir sur le plan institutionnel l'intégration des OMD à l'ensemble du processus politique, et l'autre destinée à soutenir un nombre limité d'OMD (plus précisément, certaines cibles des objectifs), tels que l'OMD 3 (égalité des sexes et autonomisation des femmes), l'OMD 4 (réduction de la mortalité infantile), l'OMD 5 (santé maternelle), OMD 6 (VIH/sida, les cibles concernant entre autres le paludisme n'ont pas été intégrées dans les activités de l'UIP) et l'OMD 8 (principalement l'aide étrangère et les cibles relatives au commerce). La quasi-totalité de ce travail a été effectué dans le cadre de partenariats tissés avec des institutions ou programmes des Nations Unies, tels que le PNUD et sa Campagne du Millénaire, ONU Femmes, l'Organisation mondiale de la santé et ONUSIDA, ainsi que l'Organisation mondiale du commerce (qui techniquement ne fait pas partie du système des Nations Unies).

Le travail sur les structures parlementaires, qui repose principalement sur des études de cas, illustre bien la manière dont les parlements ont abordé le programme des OMD. Il en ressort dans l'ensemble des écarts considérables en termes de priorités et un manque général de capacité à institutionnaliser les OMD. Les forums, commissions ou réseaux spécialisés sur les OMD qui ont été mis en place se sont souvent montrés inefficaces. De nombreux parlements ont également manqué de moyens et n'étaient souvent pas habilités à participer aux processus clés, tels que la conception du plan national de développement durable ou du projet de loi de finances. Toutes ces questions se poseront à nouveau lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre les ODD.

Lorsque l'on examine le travail de l'UIP sur les différents objectifs, il apparaît globalement que celle-ci s'est concentrée principalement sur l'égalité des sexes, puis sur le VIH/sida et sur les autres objectifs relatifs à la santé. Cette situation reflète en partie les priorités des bailleurs de fonds de l'UIP, mais elle est aussi la conséquence des consultations menées avec les Parlements membres au sein des instances de direction de l'UIP. Dans certains domaines, comme le commerce et la coopération au développement (OMD 8), les efforts ont surtout consisté à mobiliser les parlements dans les négociations ou les dialogues internationaux. Mais, faute de ressources suffisantes de la part des Membres et des bailleurs de fonds, ces efforts n'ont toujours pas permis de renforcer le rôle des parlements. Il va de soi, compte tenu des différences essentielles entre les OMD et les ODD, il faudra que l'UIP revoie ceux de ses travaux qui sont axés sur des objectifs précis. L'objectif 16 des ODD, dit « objectif de gouvernance » (qui ne faisait pas partie des OMD) sera l'un des principaux axes de travail de l'Organisation.

Sur le plan politique, l'UIP a contribué à sensibiliser les parlements aux OMD en adoptant plusieurs résolutions sur des sujets tels que le VIH/sida (2001, 2005), la santé maternelle et infantile (2012), le commerce, la dette et le financement du développement (2000, 2004, 2005, 2013), l'aide étrangère (2008) ainsi que la biodiversité et la durabilité environnementale (2002, 2004, 2006). Par ailleurs, un certain nombre de débats parlementaires ont été organisés au fil des ans à l'ONU à New York, ou lors de forums régionaux où les OMD étaient inscrits à l'ordre du jour, quand ils n'étaient pas le principal sujet du débat. Il y a lieu de penser que les résolutions que l'UIP adoptera au cours des 15 prochaines années porteront sur différents aspects des ODD.

III. Les défis pour les parlements aujourd'hui

Le présent document vise à informer les participants de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement. Il expose les défis pour les parlements et fait des recommandations fondées sur l'expérience et la pratique des parlements à travers le monde.

Introduction

La nécessité de disposer de parlements fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. Presque tous les Etats en sont dotés sous une forme ou une autre. Il est tout à fait révélateur de constater que, lorsqu'un coup d'Etat militaire se produit, le Parlement est généralement l'une des premières institutions de l'Etat à être suspendue, son rôle délibératif en faisant un obstacle au libre exercice du pouvoir.

Le Parlement est la voix du peuple auprès du Gouvernement. C'est la pierre angulaire de la démocratie. Les fonctions de l'institution parlementaire, à savoir l'élaboration des lois, le contrôle et la représentation, sont fondamentales pour légitimer l'Exécutif. Si le Parlement n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Depuis la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2010, de nombreux événements ont prouvé l'attachement universel à la démocratie en tant que forme de gouvernement et au parlement, en tant qu'institution centrale de la démocratie. La volonté de mettre en place des institutions démocratiques qui représenteraient les intérêts de tous les citoyens était une des principales caractéristiques des soulèvements qui ont balayé l'Afrique du Nord en 2011. La Tunisie a rédigé une constitution à la faveur d'un processus inclusif, ouvrant la voie à un nouveau système politique dans le pays, participatif et dynamique. Au Myanmar, après un demi-siècle de régime militaire, la transition est en cours et de nouveaux espaces de liberté d'expression et d'action politique sont ménagés. Sur le plan mondial, le pourcentage de femmes parlementaires a augmenté, passant de 18,8 pour cent en janvier 2010 à 22,1 pour cent en janvier 2015.

La transition démocratique est pourtant fragile. Nombre d'exemples viennent nous rappeler qu'un régime autoritaire qui s'effondre n'est pas automatiquement remplacé par des institutions démocratiques. Pour qu'une culture de démocratie et de tolérance politique s'installe, il faut un engagement à long terme. La transition vers la démocratie se heurte à d'innombrables écueils, parmi lesquels le fait que les groupes extrémistes recourent souvent à la violence pour empêcher la démocratie de prendre racine.

Mais le paradoxe est que, tandis que le Parlement demeure un symbole de l'espoir et l'expression du principe de la

participation des citoyens à la prise de décision, un peu partout dans le monde, les parlements continuent de faire face à de nombreuses difficultés, tant dans les démocraties établies de longue date que dans les plus récentes.

L'objet du présent document est d'exposer quelques-unes des principales difficultés que rencontrent aujourd'hui les parlements. Ces difficultés n'ont pas la même intensité pour tous les parlements et ne se présentent pas nécessairement au même moment. Certains parlements peuvent être confrontés à des difficultés propres à leur contexte. Toutefois, la plupart des parlements connaissent les obstacles recensés ici, lesquels revêtent une grande importance aujourd'hui. On trouvera dans la conclusion du présent document quelques pistes à explorer pour relever les défis.

Des citoyens sceptiques

Il n'est un secret pour personne que les politiciens ne sont pas tenus en très haute estime par les citoyens. Partout, les sondages indiquent que la confiance du public dans le Parlement est faible, voire en recul. Les raisons en sont multiples et il n'est pas toujours aisé de les décrypter. En voici quelques exemples :

- Le climat de concurrence qui règne en politique fait qu'il y a pratiquement toujours des gagnants et des perdants, des promesses non tenues et des problèmes difficiles à résoudre. La conjugaison de ces éléments - affrontement politique, promesses non tenues et immobilisme - érode la confiance des citoyens dans la classe politique.
- Les médias encouragent et renforcent cette mauvaise opinion en se focalisant sur les aspects les plus spectaculaires de la vie Parlementaire, bien plus sensationnels que les débats et les délibérations qui forment le gros du travail parlementaire.
- Le rôle du Parlement n'est pas très clair dans l'esprit de la plupart des gens et même pour les plus instruits, il n'est pas évident de distinguer ce qui relève de l'Exécutif ou du Législatif. Cette méconnaissance se traduit par des attentes irréalistes quant aux résultats que l'on peut attendre du Parlement et des parlementaires et par de l'insatisfaction face à ce qui est perçu comme leur échec.
- Les citoyens savent très bien que leurs représentants sont élus pour servir l'intérêt public. Ils s'attendent donc à ce que les parlementaires soient moralement irréprochables. On pourrait

NOUS DEVONS RESTER BRANCHÉS AVEC LA POPULATION!



même dire qu'une plus grande probité est attendue des parlementaires que d'autres secteurs de la société. Les cas de mauvaise conduite sont amplifiés par le prisme des médias, faisant ainsi peser sur l'ensemble de la classe politique des soupçons de manquement à l'éthique, voire de corruption.

- Les citoyens remettent en cause l'importance du Parlement dès lors qu'ils ne peuvent pas constater le travail qu'il accomplit en leur nom. Il n'est pas toujours facile de montrer en quoi le travail parlementaire influe concrètement sur la vie des gens ni ce que la vie serait en l'absence de parlement.

Peut-être le scepticisme manifesté par les citoyens est-il dû au jugement qu'ils portent sur la capacité du Parlement à remplir efficacement ses fonctions et à incarner les principales valeurs démocratiques. Même sans être férus de droit constitutionnel, les citoyens savent si le Parlement a de l'influence sur le processus législatif, s'il est capable de contrôler efficacement l'action du Gouvernement ou encore si le débat contradictoire peut avoir lieu.

L'environnement dans lequel évoluent les parlements est en pleine mutation et cette transformation est parfois très rapide. Une grande partie du pouvoir de décision est sortie au giron national, là où le Parlement est en mesure d'exercer sa plus grande influence. Les marchés financiers mondiaux ont une influence croissante sur la politique nationale et les accords internationaux limitent la capacité de l'Etat de réguler l'économie de manière indépendante. De plus en plus de décisions sont prises au sein d'instances intergouvernementales, où le poids des parlements est

généralement limité, comme par exemple les règles du commerce international. Les politiques nationales sont perçues comme impuissantes pour infléchir le cours de ces événements.

Dans le même temps, Internet permet aux citoyens de s'organiser en réseaux et de se mobiliser autour de certaines questions, y compris par-delà les frontières, grâce à des outils beaucoup plus rapides et susceptibles d'avoir davantage de répercussions qu'auparavant. On voit ainsi fleurir des forums alternatifs où les citoyens peuvent exprimer leurs opinions politiques en s'affranchissant largement – pour l'instant – des partis politiques et des parlementaires.

La baisse de la participation électorale est un défi largement partagé. Dans la plupart des pays, ce sont les élections qui légitiment le Parlement. Les élections confèrent au Parlement le pouvoir de prendre la parole au nom du peuple. Lorsque le taux de participation est faible, la revendication du Parlement selon laquelle il est la voix la plus représentative de la société peut être remise en cause.

Ces dernières décennies, la tendance mondiale a été à la baisse du taux de participation des électeurs. Globalement, entre les années 50 et les années 80, le taux de participation aux élections législatives est resté stable, se situant entre 75 et 80 pour cent. Au milieu des années 1980, il a diminué pour s'établir entre 65 et 70 pour cent. Il est encore plus préoccupant que le taux de participation des jeunes soit beaucoup plus faible que celui de la population totale. Il ressort de travaux de recherche que les électeurs qui votent aux deux premières élections auxquelles ils peuvent participer sont plus

susceptibles de prendre part aux élections suivantes. Il est donc particulièrement important de comprendre pourquoi les jeunes ne participent pas aux élections dans la même mesure que les autres groupes d'âge et de prendre des mesures pour remédier à la situation.

Rapport de force inégal entre l'Exécutif et le Législatif

Le rôle de l'Exécutif est de mettre en œuvre le programme politique qui l'a conduit au pouvoir. Il gère les événements politiques du quotidien et essaie de les piloter. Il est dans l'intérêt de l'Exécutif de pouvoir atteindre ses objectifs en étant le moins gêné possible. Ainsi, l'Exécutif perçoit-il peut-être le Parlement comme un obstacle à surmonter. Le Gouvernement s'efforcera donc de maintenir en sa faveur l'équilibre des pouvoirs entre l'Exécutif et le Parlement.

Pour ce faire, il utilise les différents moyens qui sont à sa disposition pour tenter d'imposer sa volonté au Parlement. L'un des moyens dont il dispose, notamment dans les pays dotés d'un régime parlementaire, mais pas seulement, est le degré élevé de contrôle qu'il parvient à exercer sur les membres du parti politique qui composent la majorité gouvernementale. Il peut récompenser les membres du parti qui lui apportent leur soutien, et sanctionner ceux qui ne le soutiennent pas. Dans les cas les plus extrêmes de domination du pouvoir exécutif, le Parlement devient une « chambre d'enregistrement » dont la seule fonction est d'entériner les propositions de l'Exécutif en y apposant le sceau de l'approbation populaire. Pourtant, même dans les démocraties établies depuis longtemps, nombreux sont ceux qui se demandent si l'équilibre du pouvoir n'en est pas venu à pencher beaucoup trop en faveur de l'exécutif.

Dans la plupart des pays, la constitution confère au Parlement l'initiative législative, mais c'est en fait l'Exécutif qui prend l'initiative. Le rôle législatif du Parlement tend à se concentrer sur l'examen des projets de l'exécutif, ce qui laisse peu de place aux propositions émanant des parlementaires.

En outre, l'Exécutif peut exercer un contrôle sur l'ordre du jour parlementaire, en décidant si tel ou tel projet de loi sera examiné et quand. Un tel contrôle est souvent solidement ancré dans le système politique. Même lorsque le Parlement établit formellement son propre ordre du jour, l'Exécutif peut en garder le contrôle pour peu qu'il dispose d'une majorité parlementaire.

Le pouvoir du Parlement de demander des comptes au gouvernement est au cœur des relations entre l'Exécutif et le Législatif. Dans la pratique, les membres du parti ou des partis du gouvernement sont fortement encouragés à ne pas contester l'exécutif, ce qui signifie que la fonction de contrôle n'est en fait exercée que par l'opposition. En retour, les parlements essaient de mettre en place des systèmes qui permettent un contrôle efficace du travail de l'Exécutif sans donner l'impression qu'ils agissent en « inquisiteurs ».

Capacité institutionnelle et réforme parlementaire

Il existe un lien entre la domination du pouvoir exécutif et la notion de capacité institutionnelle, laquelle désigne l'ensemble

des personnes, compétences et ressources dont a besoin le Parlement pour mener efficacement à bien ses travaux. Les ressources humaines et financières dont dispose l'Exécutif sont sans commune mesure avec celles du Parlement. L'accès à l'information dont bénéficie l'Exécutif est bien meilleur que celui du Parlement; l'Exécutif peut aussi contrôler dans une large mesure la quantité d'information transmise au Parlement et le moment où elle lui est communiquée. C'est le cas par exemple des informations relatives à la préparation et à l'exécution du budget national.

Dans de nombreux pays, la capacité de l'administration parlementaire à appuyer de façon efficace les travaux du Parlement est limitée, par exemple lorsqu'il s'agit de mener des recherches indépendantes et non partisans pour fournir aux parlementaires les informations dont ils ont besoin pour décider en toute connaissance de cause.

Dans l'ensemble, seul un faible pourcentage du budget de l'Etat est alloué aux parlements : 0,49 pour cent en moyenne, selon le Rapport parlementaire mondial 2012. Des écarts importants peuvent être observés. Par exemple, au Pakistan, les dotations du Parlement représentent 0,08 pour cent du budget de l'Etat, contre 0,75 pour cent aux Philippines.

Les parlements se doivent de rester en phase avec les changements de la société, en ayant recours par exemple aux nouvelles technologies pour solliciter l'avis des citoyens sur les questions débattues au Parlement. Tous les parlements, même les plus anciens et les mieux dotés, sont partagés entre la nécessité d'évoluer avec la société et la volonté de préserver les traditions et des méthodes de travail qui sont souvent le fruit, remporté de haute lutte, de longues batailles politiques.

De nombreux parlements fonctionnent encore aujourd'hui sur un modèle qui date de la fin du XIX^{ème} siècle. Les parlements tendent à entretenir un certain conservatisme et le changement semble plus lent et moins cohérent que beaucoup ne le souhaiteraient. La capacité de réforme dépend largement des circonstances politiques, lesquelles peuvent offrir des perspectives de changement tout comme elles peuvent inciter à entraver ou retarder la réforme, par exemple dans le cas d'une réforme du système électoral qui coûterait leur siège à certains parlementaires.

De plus en plus, les parlements modernes visent de devenir des parlements sensibles au genre, notion qui va au-delà de la simple présence de femmes au Parlement, il s'agit d'entreprendre un examen plus profond des règles et des procédures parlementaires afin de s'assurer que le travail législatif tienne compte des besoins des femmes comme de ceux des hommes.

Les partis politiques sont une composante essentielle d'un système démocratique. Le Parlement ne représente pas seulement les citoyens à titre individuel; grâce à la présence de partis politiques, il les représente aussi à titre collectif pour défendre certaines lignes politiques. Les partis servent à la fois à mettre en lumière les choix électoraux et à veiller à ce que

ces choix importants et soient pris en compte dans les travaux du Parlement et dans les débats publics ouverts à tous. Même si, de nos jours, ils ne sont plus tenus en haute estime par les électeurs, les partis politiques sont néanmoins indispensables au bon fonctionnement de tout parlement démocratique. Actifs à la fois dans les instances du pouvoir que dans la société civile, jouant le rôle de pont entre les deux.

Les partis politiques jouent également un rôle de gardien en ce qu'ils déterminent dans une large mesure qui peut se porter candidat à des élections. C'est à eux qu'il incombe en premier lieu d'assurer l'égalité des chances aux femmes et à d'autres groupes de la société, notamment les jeunes.

Il importe par conséquent que les partis soient en mesure d'élaborer des politiques permettant de relever les principaux défis que rencontre la société de sorte que les électeurs puissent choisir entre plusieurs options politiques. Pour ce faire, les partis doivent faire preuve de transparence dans leurs règles et leur fonctionnement. Les partis politiques faibles, les partis fondés sur des personnalités plutôt que sur un programme politique, les partis qui préfèrent un leadership puissant à la démocratie interne sont autant d'obstacles à la capacité des parlements à être efficaces.

Culture de démocratie

L'idéal de démocratie veut que les membres de la société se traitent les uns les autres et soient traités comme des égaux. La démocratie est fondée sur l'acceptation et le respect d'autrui. La vie démocratique repose sur le droit d'être différent et l'acceptation, par tous, de cette différence, ce qui signifie qu'il faut respecter les différents points de vue et admettre l'utilité du dialogue pour régler les conflits.

La tolérance en politique consiste à accepter et à respecter les droits fondamentaux et les libertés civiles des individus et des groupes dont on ne partage pas les points de vue. Tous les citoyens, y compris les dirigeants politiques, ont pour obligation de pratiquer la tolérance dans leurs propos et dans leurs actes. Cette intolérance constitue une menace pour la démocratie en ce sens qu'elle fait une discrimination, voire vise à faire taire certaines catégories de la population. L'édification d'une culture de tolérance est un travail de longue haleine, qui se fonde sur la liberté d'expression, l'éducation civique et le pluralisme de médias présentant des points de vue divers et critiques.

Le rôle de l'argent dans la vie politique fait partie des préoccupations régulièrement exprimées. Il touche à divers problèmes allant du financement des campagnes électorales et des partis politiques, à l'influence des lobbies dans les processus décisionnels. L'éthique de vie parlementaire continue de faire débat et nombre de parlements ont adopté des codes de conduite pour les parlementaires, dans lesquels sont spécifiés leurs droits et leurs responsabilités.

Composition du Parlement

Il existe une corrélation entre la composition du Parlement et le scepticisme des citoyens et l'efficacité institutionnelle.

Historiquement, le Parlement a toujours été une institution dominée par les hommes partout à travers le monde. La donne est en train de changer, mais à des rythmes différents selon les pays. La parité des genres a été atteinte dans seulement trois parlements, 10 autres parlements comptent parmi leurs membres plus de 40 pour cent de femmes parlementaires. Ceci est le résultat de l'évolution des mentalités sur le rôle des femmes, mais aussi de politiques comme les quotas électoraux qui visent à accroître le nombre de femmes parlementaires. Néanmoins pour la plupart des parlements, la parité demeure un objectif lointain : en janvier 2015, le monde ne comptait en moyenne que 22,1 pour cent de femmes parlementaires.

Rares sont les voix qui s'élèvent pour défendre l'idée selon laquelle la composition du Parlement devrait être le reflet exact de la société. Il est tout aussi largement admis qu'un parlement dans lequel un secteur de la société (des hommes d'un certain âge) détient un pouvoir disproportionné aura toutes les peines à représenter efficacement l'ensemble des opinions de la société. La parité est un puissant symbole, tout comme la représentation équitable des jeunes, des minorités et des autres groupes marginalisés. C'est également un moyen important d'accroître la diversité d'opinion dans le processus décisionnel et de mieux adapter les lois aux intérêts de tous les secteurs de la société.

De même, il est important de voir siéger au Parlement des représentants issus de divers milieux sociaux. Dans de nombreux pays, on constate une tendance croissante à la « professionnalisation » de la politique, où les gens effectuent toute leur carrière en évoluant à différents postes politiques, y compris en tant que parlementaires. Cela renforce la perception qu'a le public d'une élite politique coupée des préoccupations de la majorité des citoyens.

Conclusion : revitaliser le modèle de la démocratie représentative

Par son travail de normalisation¹ et de renforcement des capacités, l'UIP soutient les parlements dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place des institutions fortes et résilientes, qui soient à l'écoute des besoins de la population.

Les parlements sont tout à fait conscients des défis auxquels ils sont confrontés. Plusieurs de ces défis sont profondément enracinés et sortent du champ d'action du Parlement en tant qu'institution. Certains testeront les limites de ce qui peut être atteint par l'action politique en général.

En se fondant sur l'expérience des parlements dans le monde, un large éventail de solutions ont prouvé leur efficacité. Ces solutions gagneraient à être connues et utilisées par tous les parlements. Les actions recommandées pour renforcer le Parlement et la démocratie consistent à :

- promouvoir le développement de la culture démocratique dans la société et souligner l'importance de la tolérance dans l'arène parlementaire;
- investir davantage dans l'éducation civique et politique des enfants à l'école;

- faire des efforts concertés pour encourager les gens, surtout les jeunes, à voter;
- Voir, par exemple, *Parlement et démocratie au XXIème siècle : guide des bonnes pratiques; Les parlements sensibles au genre; et Principes communs en matière d'assistance aux parlements*
- s'engager publiquement en faveur des valeurs fondamentales d'un parlement démocratique : représentativité, ouverture et transparence, accessibilité responsabilité et efficacité – et s'employer à les mettre en pratique;
- faire en sorte que le Parlement soit sensible au genre dans ses règles, ses processus et ses travaux;
- améliorer le pouvoir et la capacité du Parlement de superviser le travail de l'Exécutif au nom du peuple;
- surveiller systématiquement les perceptions du public à l'égard du Parlement, en cherchant à en comprendre les raisons et à trouver les moyens de les améliorer;
- adopter des mesures spécifiques pour faire en sorte que la composition du Parlement reflète davantage l'ensemble de la société, notamment pour ce qui a trait au nombre de femmes qui siègent au Parlement;
- insister sur la nécessité d'instaurer au sein des partis politiques une démocratie véritable et dynamique;
- expérimenter de nouvelles formes de participation du public à la prise de décision et à l'établissement du budget;
- apporter aux parlements qui souhaitent renforcer leurs capacités institutionnelles un soutien plus grand et de meilleure qualité, conformément aux Principes communs d'assistance aux parlements;
- démocratiser le système de relations internationales en renforçant le rôle des parlements concernant les questions qui figurent en bonne place à l'ordre du jour mondial et développer davantage la dimension parlementaire des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

IV. Intégration de l'égalité des sexes dans le travail des parlements

Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à l'issue de leur troisième Conférence mondiale en 2010, les Présidents de parlement ont réaffirmé la nécessité d'assurer l'égalité des droits et des chances pour les hommes et pour les femmes, et de promouvoir ainsi un véritable partenariat entre eux dans tous les domaines. Ils se sont en outre engagés dans ce texte à faire en sorte que la moyenne mondiale de femmes dans les parlements atteigne les 30 pour cent à l'horizon 2015.

Aussi l'intégration de l'égalité des sexes a-t-elle été dûment prise en compte dans tous les aspects touchant à l'organisation, ainsi qu'au contenu et aux résultats de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, tout au long du processus de préparation. Le présent document vise à donner une vue d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence de 2010 en ce qui concerne l'égalité des sexes en politique et met en évidence les difficultés restant à surmonter ainsi que les possibilités qui s'offrent dans ce domaine.

L'égalité des sexes, la démocratie et l'UIP

L'égalité des sexes est au cœur des processus démocratiques. Très tôt déjà, l'UIP a commencé à mettre en lumière le lien direct entre la démocratie et la participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie politique, et plus particulièrement leur égale représentation au Parlement. L'UIP ne cesse de défendre l'idée que la démocratie doit inclure la deuxième moitié de la population mondiale et répondre aux besoins tant des femmes que des hommes. La démocratie ne sera pleinement représentative et durable qu'une fois cet objectif atteint.

La promotion de l'égalité entre hommes et femmes est l'un des objectifs phares énoncés dans la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017. Dans cette stratégie, l'Organisation démontre sa volonté de parvenir à une égale participation des hommes et des femmes à la vie politique et de défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes. Elle s'est en particulier fixé pour objectifs :

1. de faire augmenter le nombre de femmes dans les parlements, partout dans le monde;
2. de favoriser la contribution des femmes parlementaires aux travaux des parlements et de la mettre en valeur; et
3. de renforcer la capacité des parlements à intégrer l'égalité des sexes dans leurs travaux et à défendre les droits des femmes.

Pour parvenir à l'égalité des sexes, il faut agir sur deux fronts : 1) mettre fin aux discriminations dont les femmes sont victimes et favoriser leur émancipation; et 2) veiller à ce que l'objectif d'égalité des sexes soit pris en compte partout et de manière systématique. La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement est invitée à se pencher sur la question de l'égalité en politique et à intégrer l'objectif d'égalité des sexes dans l'ensemble de ses délibérations et résultats.

Les femmes au Parlement – progrès et enseignements

Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à l'issue de leur troisième Conférence mondiale en 2010, les Présidents de parlement ont réaffirmé la nécessité d'assurer l'égalité des droits et des chances pour les hommes et pour les femmes, et de promouvoir ainsi un véritable partenariat entre eux dans tous les domaines. Ils ont en outre déclaré dans ce texte que la proportion de femmes au Parlement n'était pas suffisante et se sont engagés à redoubler d'efforts pour parvenir, en moyenne mondiale, à l'objectif internationalement accepté de 30 pour cent de femmes au Parlement à l'horizon 2015. Cela impliquait de prendre des mesures pour combattre toutes les formes de discrimination qui empêchaient les femmes de concrétiser leurs aspirations à une plus grande implication dans la vie publique.

En 2015, il n'y a en moyenne que 22 % de femmes parmi les parlementaires, contre 11 % en 1985. Même si la situation progresse, à ce rythme il faudra encore plusieurs décennies pour atteindre la parité dans les parlements.
© AFP/J. Samad, 2003



L'année 2015 marque aussi le 20^{ème} anniversaire du Programme d'action de Beijing. En 1995, lorsqu'a eu lieu la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ces dernières détenaient à peine 11,3 pour cent des sièges parlementaires à l'échelon mondial. Cette proportion a pratiquement doublé en 2015. En 2010, elle s'établissait à 18,8 pour cent. Toutefois, s'il y a eu des progrès, l'objectif des 30 pour cent n'est pas encore atteint.

Près de 90 pour cent des pays ont enregistré une amélioration. Début 2015, les femmes occupaient 30 pour cent des sièges, voire plus, dans 42 Chambres parlementaires uniques ou basses. Vingt ans plus tôt, seules 12 Chambres étaient dans ce cas. De même, pour la première fois de l'histoire, la proportion de femmes a dépassé les 50 pour cent dans trois Chambres parlementaires et elle dépasse même les 60 pour cent dans une Chambre (au Rwanda). Les pays qui arrivent en tête du classement sont aussi plus variés qu'auparavant. Ainsi, le top 10 qui comptait huit pays d'Europe en 1995, comprend désormais quatre pays d'Afrique sub-saharienne, trois pays d'Europe et trois dans les Amériques. Mais la progression reste trop lente. En 2014, la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes n'a augmenté que de 0,3 point, ce qui suscite des préoccupations.

Les pays où les femmes occupent plus de 30 pour cent des sièges parlementaires ont en commun que :

- la plupart appliquent le scrutin proportionnel;
- la plupart ont adopté une mesure spéciale ou une autre pour promouvoir les femmes en politique, qu'il s'agisse de quotas prévus par la loi ou de quotas appliqués à titre volontaire; enfin
- nombre d'entre eux ont récemment traversé une période de transition et ont profité des réformes engagées dans ce cadre pour remédier aux discriminations et autres problèmes du passé en se dotant de cadres juridiques qui donnent aux femmes la possibilité de participer à la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes.

Les parlements doivent étudier toutes les possibilités pour continuer à aller de l'avant et atteindre l'objectif mondial de 30 pour cent de femmes dans les parlements à l'horizon 2020.

Réformer les cadres législatifs pour mettre fin à la discrimination et faciliter l'accès des femmes à la vie politique

L'expérience a montré que les modes de scrutin avaient une importance, que les mesures temporaires spéciales étaient cruciales et qu'il ne fallait pas laisser retomber la dynamique politique, ni manquer les occasions de faire changer les choses. La réforme de la législation est un point de départ essentiel. Aujourd'hui, une centaine de pays se sont dotés de systèmes de quotas électoraux en faveur des femmes pour faciliter la réalisation de l'égalité en politique. Plusieurs pays ont même fait un pas de plus en se fixant pour objectif d'atteindre la parité absolue. Il est en effet important de mener une action ambitieuse et résolue pour instaurer un processus de prise de décision plus inclusif, ce qui est essentiel pour la démocratie.

L'inclusion doit être le deuxième objectif de la réforme de la législation, qui doit viser la parité et la représentation des femmes de tous horizons. Les études que l'UIP a réalisées en 2014 ont fait apparaître que les femmes des minorités ethniques étaient presque totalement exclues de la vie politique.

Inversement, la proportion d'hommes issus de minorités dans la vie politique serait globalement équivalente à leur proportion dans la société. De même, il ressort du rapport que l'UIP a produit en 2014 sur la présence des jeunes dans les parlements nationaux que les femmes de moins de 45 ans sont de loin les moins représentées, avec 8 pour cent, contre 16 pour cent et pour les jeunes hommes, et pour les femmes plus âgées. Il y a là un potentiel de progrès inexploité.

Au cours des cinq dernières années, l'UIP s'est dotée de programmes d'appui aux parlements afin de les aider à revoir le cadre législatif de leur pays et à engager des réformes électorales qui contribuent à une égale participation des hommes et des femmes. Elle les a mis en œuvre dans des pays qui avaient une faible proportion de femmes parmi les parlementaires ou en transition. Elle leur a en outre adjoint des projets de sensibilisation dans le cadre desquels elle a produit des outils d'information et aidé les parlementaires à mener des campagnes pour faire évoluer les mentalités, en luttant contre les stéréotypes.

Plus généralement, l'UIP pense que pour aller de l'avant il faut combattre toutes les inégalités. Un cadre plus propice à la participation des femmes en politique exige que les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes et ne soient pas exposées à la discrimination. Aborder la question importante de la violence contre les femmes est également une priorité. Tant que les femmes vivront dans la peur et seront victimes de violences, elles ne pourront pas contribuer pleinement au développement de la société. Les progrès nécessitent aussi l'autonomisation économique des femmes, qui est au cœur de tous les efforts visant à parvenir à l'égalité entre les sexes et au développement durable.

Dans ce contexte, l'UIP a mis en place un certain nombre de projets de renforcement des capacités des parlements pour lutter contre les discriminations dans les lois et en apportant son appui aux parlements afin qu'ils respectent les obligations énoncées dans la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes (CEDAW). L'UIP a mis en œuvre des projets et initiatives au niveau national pour les parlements et leurs membres hommes et femmes dans l'élaboration des lois visant à combattre les violences à l'encontre des femmes et dans le contrôle de leur application. Des efforts ont été déployés pour renforcer les capacités des parlements en vue de faciliter l'accès des femmes aux soins de santé, en particulier la santé maternelle et infantile.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est fondamental de faire disparaître la discrimination des lois et de bâtir un cadre juridique propice à une égale participation des hommes et des femmes à la vie politique.
- L'efficacité des mesures volontaristes n'est plus à démontrer. Plus elles sont ambitieuses, plus elles ont d'effet sur l'égalité entre hommes et femmes.

- Il convient de cibler spécialement les potentiels inexploités (autrement dit les groupes sous-représentés) pour instaurer un processus politique plus inclusif et plus égalitaire.
- Il est essentiel pour le progrès de bâtir un environnement dans lequel les femmes soient autonomes et à l'abri de la discrimination et de la violence, et il importe que les parlements en fassent une priorité. Une attention particulière devra être accordée aux initiatives visant à l'autonomisation économique des femmes.

Œuvrer à l'émancipation des femmes à tous points de vue – Un investissement nécessaire

Il est essentiel que les femmes aient le pouvoir de décider de leur avenir pour accéder plus facilement à la vie politique et avoir davantage de poids dans ce domaine. La politique exige des connaissances et des compétences, des mentors et des partisans, des réseaux et des financements. Le plus souvent, les femmes n'y ont pas accès. Aussi est-il important, pour leur donner les moyens de participer à la vie politique, de mettre en place des processus qui leur permettront d'être élues, de même que des formations et des incitations financières pour les encourager à se porter candidates, ou encore de veiller à ce qu'elles aient accès aux médias avant les élections.

Le mentorat et la solidarité sont essentiels à l'émancipation des femmes et il convient donc de les encourager. La vie politique attire désormais davantage de femmes et nombre de celles qui font de la politique sont des modèles pour leurs semblables, un élément qui s'est avéré crucial pour l'ouverture de la politique aux femmes qui souhaitaient y trouver leur place. Les plateformes qu'elles ont créées, telles que les forums de femmes parlementaires, sont un lieu propice pour renforcer la solidarité féminine, permettre aux femmes d'enrichir leur expérience et de devenir plus influentes sur la scène politique. Que ce soit à l'échelon national ou à l'échelon international, il importe donc d'investir davantage dans ce genre de dispositifs.

L'UIP apporte son concours aux femmes parlementaires au moyen de projets de renforcement des capacités conçus pour répondre à leurs besoins. Elle appuie ainsi la création de forums interpartis de femmes dans les parlements. Elle contribue également à l'échange de connaissances et au mentorat grâce à des plateformes en ligne telles que iKNOWPolitics (www.iknowpolitics.org) – un réseau mis en place par International IDEA, l'UIP, le NDI, le PNUD et ONU Femmes). En outre, il y a 30 ans, l'UIP a créé la Réunion des femmes parlementaires, qui siège tous les six mois. Des femmes parlementaires du monde entier se réunissent au sein de cet organe pour définir l'ensemble des stratégies. Cela leur a permis d'avoir leur propre sphère d'influence et d'impulser le changement au sein de l'Organisation. En 2015, l'UIP a rendu hommage à la Réunion des femmes parlementaires par un Appel à l'action, dans lequel elle demande aux parlementaires de se servir de leur pouvoir pour donner du pouvoir aux femmes (voir : <http://www.ipu.org/conf-f/132/cfa-f.pdf>).

Ce qu'il faut retenir :

- Les femmes parlementaires se heurtent à des défis nouveaux et il importe qu'elles puissent compter sur un appui ciblé pour renforcer leurs capacités et gagner en influence.
- Les mécanismes et structures qui favorisent la solidarité et le mentorat entre femmes sont de puissants instruments de changement qu'il convient d'encourager.

Mettre en place des processus et des institutions sensibles au genre

Les institutions politiques et les parlements ont été conçus pour répondre aux besoins des hommes et servir leurs intérêts. Aussi importe-t-il d'adapter l'encadrement, la réglementation, les procédures, les horaires de travail et tout ce qui fait du Parlement un lieu de travail aux besoins et aux attentes et des hommes, et des femmes.

Il faut que les parlements se lancent dans des réformes et se muent en institutions sensibles au genre qui se soucient de l'égalité entre hommes et femmes et s'astreignent à la respecter. En 2012, l'UIP a adopté un Plan d'action pour des parlements sensibles au genre (<http://www.ipu.org/pdf/publications/action-gender-f.pdf>). Les parlements sensibles au genre y sont définis comme des parlements qui :

1. favorisent la parité et comptent autant de femmes que d'hommes dans tous leurs organes et structures;
2. se dotent d'un cadre stratégique en matière d'égalité des sexes adapté à leur cas;
3. intègrent l'égalité des sexes dans l'ensemble de leur travail;
4. favorisent une culture interne respectueuse des droits des femmes, promeuvent l'égalité des sexes et tiennent compte des besoins et de la situation des parlementaires — hommes et femmes — pour leur permettre de trouver un juste équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations familiales;
5. reconnaissent la contribution des parlementaires hommes qui défendent l'égalité des sexes et en tirent parti;
6. encouragent les partis politiques à faire preuve d'initiative pour promouvoir et atteindre l'égalité hommes-femmes; et
7. donnent les moyens au personnel parlementaire de promouvoir l'égalité des sexes, encouragent activement le recrutement de femmes à des fonctions de responsabilités et font en sorte qu'elles y restent, et veillent à ce que l'égalité des sexes soit intégrée dans l'ensemble du travail de l'administration parlementaire.

L'UIP aide en outre les parlements à évaluer eux-mêmes leur sensibilité au genre et à identifier les domaines dans lesquels ils peuvent encore progresser. Enfin, elle les aide à mettre en œuvre des plans d'action et organise des formations afin de faciliter l'intégration du genre. Ce qu'il faut retenir :

- Les institutions sensibles au genre sont des institutions plus efficaces, qui répondent mieux aux besoins des hommes et des femmes.

- Les auto-évaluations sur la sensibilité au genre sont particulièrement utiles pour identifier les carences et parvenir ainsi à une plus grande égalité entre hommes et femmes dans les parlements et grâce à eux.
- Il importe que les parlements veillent à ce que leurs efforts de renforcement des capacités comprennent une dimension genre.

Développer des partenariats

Les femmes ne sont pas les seules à porter la responsabilité du changement. L'égalité des sexes est la responsabilité de tous et les progrès ne sont possibles que si chacun remplit son rôle. Or, nombre d'acteurs ne remplissent pas encore pleinement leur rôle dans ce domaine.

Il importe par exemple que les partis politiques se soucient davantage de l'égalité des sexes dans leur composition, leur fonctionnement et leurs programmes. Il faut en outre qu'ils offrent davantage de possibilités aux femmes de participer pleinement à la prise de décision et, ce, au même titre que les hommes. Ils doivent être comptables de leur action en faveur de l'égalité des sexes.

De même, les partenariats avec les hommes politiques ne sont pas suffisamment exploités pour que les femmes puissent participer pleinement à la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes. Les hommes politiques constituent la majorité des décideurs dans le monde à ce jour. Sans leur engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes, tous les efforts pour améliorer la participation des femmes seront vains. Il faut absolument que nous travaillions davantage pour amener chez les hommes et les garçons une nouvelle conception de la société dans laquelle les relations seront fondées sur le respect et l'égalité.

Enfin, il convient de renforcer les partenariats entre les parlements, la société civile et les organisations locales de femmes; de même qu'avec les médias dans une optique d'éducation et de sensibilisation, afin qu'ils cessent d'entretenir les stéréotypes et les inégalités entre les hommes et les femmes; et entre les organisations qui soutiennent les parlements, telles que l'UIP et ONU Femmes.

Ce qu'il faut retenir :

- Il faut que les parlements s'appuient sur des partenariats créatifs pour promouvoir l'égalité des sexes et se tournent en particulier vers les hommes; et
- il faut interpellier les partis politiques pour les obliger à remplir pleinement leur rôle quant aux objectifs d'égalité des sexes.

Le rôle de l'UIP

L'engagement de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes n'est pas nouveau. L'UIP a en effet commencé à travailler sur la question de la participation des femmes à la vie politique et à faire valoir

qu'il y avait un lien entre la démocratie et une participation équilibrée des hommes et des femmes aux processus politiques dès les années 70. Depuis, elle s'est dotée d'un programme substantiel qui réalise des travaux de recherche dans ce domaine et assure une assistance technique aux femmes et aux parlements.

Parallèlement, l'UIP s'efforce de donner l'exemple. Pour ce faire, elle a réformé ses propres structures et pris des dispositions pour permettre une plus grande représentation des femmes. Elle a revu son fonctionnement et ses règles, dans lesquelles elle a inséré des objectifs chiffrés sur la représentation des femmes. Elle applique en interne des quotas de femmes aux fonctions électives et prend des sanctions contre les délégations dans lesquelles les deux sexes ne sont pas représentés.

Les femmes parlementaires comptent en moyenne 30 pour cent des délégués aux Assemblées de l'UIP. La Réunion des femmes parlementaires et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes orientent et contrôlent l'action de l'UIP en matière d'égalité des sexes. Les Assemblées de l'UIP qui se tiennent tous les six mois permettent aux parlementaires d'assurer un suivi étroit et de s'exprimer sur le travail programmatique de l'Organisation. Des mécanismes ont d'ailleurs été mis en place pour que l'égalité entre hommes et femmes puisse être prise en compte dans toutes les résolutions de l'UIP. Enfin, les délégations de pays dont les parlements ne comptent que peu de femmes, voire aucune, sont invitées à des auditions qui permettent à l'UIP de suivre la situation au plus près et d'encourager ces pays à introduire des changements.

En 2013, l'UIP a adopté un document d'orientation qui s'intitulait *L'intégration du genre à l'UIP*. Ce document établit un cadre précis pour la prise en compte du genre dans l'ensemble du travail de l'UIP, que ce soit au plan politique, programmatique ou interne (au niveau du Secrétariat).

Enfin, en octobre 2014, la 131^{ème} Assemblée de l'UP a débattu autour du thème suivant : *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*. Dans son document final, l'Assemblée se fixe l'objectif ambitieux de parvenir à la parité hommes-femmes dans une génération, autrement dit à l'horizon 2030. Elle appelle tous les organes politiques et leurs dirigeants, à commencer par les parlements, à s'engager sur le plan politique et à agir. A cet égard :

- il importe que les organisations internationales soient comptables de leur action en faveur de l'égalité des sexes et qu'elles intègrent ce principe dans leur travail et leurs structures; et
- il convient de poursuivre la mobilisation politique et de se fixer des objectifs ambitieux tels que la réalisation de la parité hommes-femmes dans une génération, c'est-à-dire à l'horizon 2030.

Discours d'ouverture

M. Saber Chowdhury, Président de l'UIP

S.E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies,
S.E. M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Présidents de parlement, Mesdames et Messieurs les
parlementaires
M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP,
M. Forest Whitaker, invité d'honneur, Mesdames et Messieurs

Bonjour,

Permettez-moi d'abord de souhaiter une très chaleureuse bienvenue à tous les Présidents de parlement du monde présents aujourd'hui au Siège de l'ONU à New York pour assister à cette conférence quinquennale historique.

Je voudrais tout spécialement remercier nos aimables hôtes et notre précieux partenaire, l'Organisation des Nations Unies, qui célèbre cette année son 70ème anniversaire. Félicitations ! Monsieur le Secrétaire général, permettez-moi de souligner combien nous apprécions la coopération croissante entre le système des Nations Unies, les parlements et l'UIP.

La première Conférence mondiale a eu lieu en 2000, à la veille du Sommet du Millénaire. En adoptant la Déclaration du Millénaire issue de ce Sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement ont reconnu pour la première fois combien il était important d'établir une coopération étroite entre l'ONU et les parlements nationaux dans tous les domaines par le biais de l'UIP, leur organisation mondiale. Par ailleurs, si les parlements et un certain nombre de parties prenantes ne furent pas

© UIP/Joel Sheakoski, 2015



associés à la concertation mondiale qui donna corps il y a 15 ans aux OMD, cette fois-ci notre Conférence est l'aboutissement de deux années d'efforts intenses pendant lesquelles la communauté parlementaire s'est employée à définir ce qu'elle attend des ODD.

Après avoir contribué à l'élaboration et à la conception du programme de développement pour l'après-2015, nous devons désormais jouer un rôle central dans la mise en œuvre de ces nouveaux engagements.

Notre relation institutionnelle avec l'Organisation des Nations Unies a également beaucoup évolué depuis notre dernière rencontre il y a cinq ans. Nous tenons d'ailleurs à saluer le rôle majeur que le Secrétaire général de l'ONU en personne a joué dans ce processus. Nous nous réjouissons à l'idée de signer prochainement le nouvel accord de coopération entre l'UIP et les Nations Unies, qui dresse le bilan des progrès réalisés au fil des ans et entend approfondir et consolider notre coopération.

En collaboration avec l'Assemblée générale de l'ONU et d'autres organes de l'ONU, nous avons établi plusieurs mécanismes tels que l'Audition parlementaire annuelle. Au sein de l'UIP, nous avons également créé une Commission des Affaires des Nations Unies pour conférer une dimension parlementaire aux grands processus de l'ONU. Nous comptons bien renforcer encore ces mécanismes.

L'intérêt commun qu'elles portent à sécurité, au bien-être et à la vie des personnes en général font de l'UIP et de l'ONU des partenaires naturels. Le préambule de la Charte des Nations Unies commence par les mots « Nous, peuples des Nations Unies » et l'UIP, l'organisation mondiale des parlements, représente les institutions et les représentants élus des peuples.

Mesdames et Messieurs les Présidents de parlement,
Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons en ce lieu à un moment où le monde est à la croisée des chemins : la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars et demi par jour et on estime que 1,2 milliard de personnes subissent une forme ou une autre de violence ou d'insécurité.

Un rapide coup d'œil au bilan du monde suffit à constater que, si de nets progrès ont été accomplis dans certains domaines, notamment grâce aux OMD, le résultat global demeure insuffisant. Et on s'aperçoit malheureusement que la trajectoire négative va en s'accroissant.

Les changements climatiques, la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes, la surexploitation des ressources et l'accroissement des inégalités menacent de saper les progrès et nous empêchent d'avancer.

Cette année 2015 marque l'aboutissement de plusieurs grands processus engagés par l'ONU. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe a été adopté en mars de cette année, les ODD qui feront suite aux OMD le seront à leur tour d'ici un mois dans cette même salle et, en décembre, se

tiendront les réunions cruciales sur les changements climatiques à Paris. Nous avons donc une occasion unique à saisir pour faire ce qu'il faut et guider le monde vers un avenir durable, pacifique et plus sûr.

Le thème de notre projet de Déclaration finale, « Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple », rend bien compte du défi mais aussi de l'opportunité auxquels nous faisons face.

En quoi la Conférence des Présidents de parlement diffère-t-elle des autres manifestations et réunions organisées à l'ONU ? S'agit-il aussi ici de prendre des engagements ? En fait, ce qui distingue notre Conférence c'est que nous sommes réunis ici pour veiller à ce que les engagements pris par nos gouvernements soient respectés.

Les ODD que la communauté mondiale s'appête à adopter constituent le projet le plus ambitieux jamais élaboré en vue d'insuffler une nouvelle donne porteuse de changement pour notre planète. Ces 17 objectifs et 169 cibles traduisent la vision d'un nouveau monde à l'horizon 2030, qui ne laisse personne de côté.

Il y a quinze ans, nos gouvernements avaient déjà tenté de créer cette nouvelle donne, mais les questions de gouvernance et de reddition de comptes n'avaient été que trop peu prises en compte dans les processus de planification et de mise en œuvre. Fort heureusement, la situation est bien différente aujourd'hui.

Les ODD seront le premier grand accord onusien prévoyant des mesures spécifiques sur la gouvernance. Des institutions représentatives, responsables et efficaces seront les moteurs de la mise en œuvre des ODD.

Comme vous le savez tous, l'UIP a fait appel à votre concours pour que le rôle des parlements soit clairement mis en avant dans la Déclaration sur les ODD. Beaucoup d'entre vous se sont tournés vers leur gouvernement pour faire passer ce message et je tiens à vous remercier pour votre précieux soutien.

Nos efforts n'ont pas été vains et le projet de Déclaration politique qui accompagne les ODD reconnaît clairement le « le rôle essentiel que jouent les parlements nationaux ».

Parce qu'il est l'institution constitutionnellement tenue de demander des comptes au gouvernement, de promulguer les lois et de veiller à leur application et d'allouer les ressources appropriées à travers le processus budgétaire en vue d'atteindre les objectifs, le Parlement a une responsabilité et une fonction sans équivalent. Ce n'est donc pas un euphémisme que d'affirmer que l'action du Parlement est essentielle pour garantir la réussite des ODD.

L'autre point que je voudrais souligner est que dans leurs objectifs et cibles les ODD nous montrent là où nous devons aller. Les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis nous aideront à corriger le tir selon que de besoin. Mais les objectifs ne nous disent pas ce que nous devons faire pour arriver à destination.

Il n'est point de panacée universelle et les parlements devront débattre et proposer leurs propres solutions politiques. Une appropriation et un engagement forts vis-à-vis des ODD seront essentiels. Ne sous-estimons pas notre mandat et notre capacité à agir de manière décisive pour améliorer la vie des citoyens sous tous ses aspects. Ce pouvoir devra être encore mieux exploité.

En tant que Présidents de parlement, vous êtes les tuteurs et les gardiens des représentants élus. Ce n'est pas la taille de l'édifice ou les règles sur la conduite des débats qui déterminent l'efficacité de votre parlement et des élus qui y siègent, mais plutôt votre engagement et votre capacité à diriger et à insuffler le changement.

Plus que jamais, les peuples et la planète doivent être au centre des priorités. Nous devons faire preuve d'imagination. Si rien n'est fait pour modifier notre modèle économique et notre système de gouvernance, nous n'atteindrons pas les ODD.

Pour réussir, il faudra engager des réformes politiques et faire preuve de leadership. Et, en tant que Présidents des parlements nationaux, rappelez-vous que vous avez la capacité et le pouvoir d'insuffler le changement politique nécessaire.

Mais il s'agit là d'un défi considérable qui risque de nous confronter à nos limites. Et tous les parlements ne sont pas prêts à affronter un tel défi. En tant que dirigeants nationaux et Présidents de parlement, il vous reviendra de veiller à ce que l'institution parlementaire soit à même de remplir son rôle.

Des parlements forts offrent une base solide pour la démocratie et la paix, qui sont autant de conditions préalables au développement.

Si le thème général de notre Conférence se concentre avant tout sur les ODD, nous ne devons pas perdre de vue les autres problèmes pressants auxquels les parlements et le monde dans son ensemble sont aujourd'hui confrontés.

Nous savons tous trop bien que les jeunes ont déserté la politique. Nous devons aller à leur rencontre et les associer de manière plus significative au processus politique. Nous devons leur faire comprendre que leur voix compte et que leur point de vue nous est utile. On constate également une perte de confiance dans le politique et d'aucuns se demandent si la politique telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui n'est justement pas l'une des causes du problème.

Le terrorisme refait surface comme jamais auparavant. Au lieu de voir se dessiner le monde pacifique que nos pères fondateurs

appelaient de leurs vœux au moment où ils créèrent l'UIP, nous voyons se dérouler sous nos yeux des conflits caractérisés par des atrocités inqualifiables dont les femmes et les enfants sont les premières victimes.

Mesdames et Messieurs les Présidents de parlement, chers collègues parlementaires, Mesdames et Messieurs,

Un programme riche et varié nous attend ces prochains jours. Comme vous le savez, chaque Président de parlement pourra prendre la parole lors du débat général, qui démarre aujourd'hui. Demain, en marge du débat général deux réunions-débats seront organisées sur le contrôle parlementaire et les ODD. Notre Conférence sera également un espace privilégié pour tisser des liens lors de rencontres bilatérales ou d'échanges informels entre deux réunions.

Je voudrais conclure mon propos en disant que nous vivons une époque extraordinaire de par la complexité des défis auxquels nous sommes confrontés : pauvreté, conflits, crise financière, terrorisme, migrations, changements climatiques, catastrophes ou encore dégradation de l'environnement.

La réalité de la mondialisation est que nous faisons tous partie d'un même village planétaire et qu'aucun pays ne peut s'en soustraire. À bien des égards, les frontières qui nous séparent ne sont que virtuelles, ce qui fait que les événements qui se produisent dans un pays ont des conséquences sur tous les autres.

Si nous voulons trouver des solutions nous n'avons d'autre choix que de travailler ensemble en prenant à bras le corps les défis du moment. Puisse cette Conférence être l'occasion pour la communauté parlementaire mondiale de se rassembler pour trouver un terrain d'entente et donner l'impulsion nécessaire en faisant preuve d'initiative et d'audace.

L'UIP appelle les Présidents de parlement, les parlementaires et les parlements à s'engager à prendre des mesures concertées, à impulser le changement et à placer les citoyens – c'est-à-dire nos électeurs – au cœur de notre action. Les citoyens nous ont accordé leur confiance en nous élisant à nos hautes fonctions. Il nous appartient désormais de les servir efficacement, d'assumer nos responsabilités et d'être dignes de la confiance qu'ils ont placée en nous. Je nous souhaite à tous une Conférence des Présidents de parlement fructueuse.

Je vous remercie.

M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole devant les Présidents de parlement du monde. Vous défendez la paix. Vous défendez la démocratie. Vous êtes l'incarnation des premiers mots du préambule de la Charte des Nations Unies : « Nous, peuples... »

Vous vous réunissez pour la première depuis cinq ans, à un moment où le monde est en proie à de multiples crises, où le nombre de personnes déplacées en raison de conflits n'a jamais été aussi élevé que depuis la Seconde Guerre mondiale et où les changements climatiques menacent de plus en plus notre bien-être.

Peut-être plus important encore, étant donné votre rôle, nous voyons, dans de nombreuses parties du monde, les structures de gouvernance confrontées à une crise de légitimité, de représentation et de participation.

Nous sommes mis au défi de renforcer notre détermination collective à promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme à travers le monde. Plus tôt ce mois-ci, les Etats membres de l'ONU ont fait un grand pas dans cette direction en se mettant d'accord sur le contenu d'un programme de développement ambitieux et porteur de changement pour les 15 prochaines années. Les 17 objectifs de développement durable qui constituent la base de ce programme ont pour priorité absolue les populations et la planète. Ils offrent en outre un plan d'action pour éradiquer la pauvreté et la faim, ainsi qu'une feuille de route pour construire une vie digne pour tous et « ne laisser personne de côté ».

Je salue le rôle précieux que vous, parlementaires du monde entier, et votre organisation, l'Union interparlementaire, avez joué dans l'élaboration de ce nouveau programme. Votre contribution à sa mise en œuvre sera tout aussi importante pour faire en sorte que le nouveau programme soit appliqué à l'échelle nationale. Les peuples s'en remettront à vous pour rendre les gouvernements comptables des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, mais aussi pour élaborer les lois et soutenir les programmes qui permettront de concrétiser ces objectifs.

Les peuples veulent pouvoir accéder à l'éducation, aux soins de santé et à davantage d'opportunités en matière d'emploi. Ils veulent vivre sans crainte. Ils veulent pouvoir faire confiance à leurs gouvernements et à leurs institutions. Ils réclament le plein respect de leurs droits fondamentaux et exigent à juste titre d'avoir davantage voix au chapitre dans les décisions qui les concernent.

L'objectif de développement durable 16 aborde la question de la démocratie en appelant à l'avènement de sociétés et d'institutions inclusives et participatives. Par ailleurs, les principes démocratiques – accès universel aux ressources, aux soins de santé, à l'éducation, possibilités de travail décent pour tous, etc. – émaillent l'ensemble du document, tels un fil d'argent.

La mise en œuvre et le suivi de ces objectifs représentent une tâche colossale qui rendra nécessaire l'établissement de partenariats solides entre les Etats et la société civile dans son ensemble. Jamais cette collaboration n'a été aussi capitale.



Et pourtant, la liberté d'action de la société civile a tendance à diminuer, voire même à disparaître.

Des dizaines de gouvernements ont adopté des mesures restrictives qui limitent la capacité des ONG à travailler ou à recevoir des fonds. Alors que nous nous apprêtons à mettre en œuvre ce nouveau programme, les Etats et la société civile peuvent et doivent s'associer pour bâtir l'avenir que nous appelons de nos vœux.

La déclaration que vous adopterez lors de cette Conférence insiste sur la responsabilité qui est la vôtre pour ce qui est de traduire la voix des peuples en actions concrètes.

Je me réjouis que cette déclaration comporte des engagements forts pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour ma part, je continue d'œuvrer à la protection des femmes et des filles ainsi qu'à leur pleine émancipation. Et ce combat s'applique jusque dans vos rangs, où siègent aussi des femmes. Le monde ne peut réaliser son plein potentiel en tenant à l'écart une moitié de l'humanité, à savoir les femmes.

Le mois dernier, les Etats membres de l'ONU se sont réunis à Addis-Abeba pour adopter un vaste mécanisme destiné à financer le développement durable.

Le mois prochain, les dirigeants du monde se réuniront au Siège de l'Organisation pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En décembre de cette année, les Etats membres de l'ONU se réuniront à Paris pour tenter de parvenir à un accord mondial sur le climat. Partout dans le monde, des citoyens et des dirigeants d'entreprises visionnaires réclament une croissance sobre en émissions de carbone et résiliente face aux changements climatiques. On comprend de mieux en mieux l'ampleur des possibilités qui s'offrent aux pays et aux entreprises qui prennent l'initiative de développer des technologies et des marchés pour une énergie propre.

Cette quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement peut contribuer à soutenir cette dynamique.

L'Organisation des Nations Unies est attachée à la coopération de plus en plus étroite qu'elle entretient avec vous et l'Union interparlementaire.

Je me réjouis à l'idée de collaborer étroitement avec vous au cours de la période cruciale qui s'annonce. Rassemblons nos forces pour construire un monde meilleur pour tous, un monde qui garantisse la dignité humaine et le bien-être pour tous les peuples. J'espère ainsi pouvoir continuer à compter sur votre concours, votre leadership et votre engagement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Sam K. Kutesa, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies

Monsieur le Président de l'Union interparlementaire,
Mesdames et Messieurs les Présidents de parlement,
Excellences,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je prends la parole devant la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement. Je souhaite la bienvenue aux nombreux Présidents de parlement qui se sont joints à nous aujourd'hui.

Cette Conférence se tient à un moment décisif en cette année charnière. Nous nous réunissons dans cette salle de l'Assemblée générale un jour à peine avant que les Etats membres ne se prononcent sur un projet de résolution pour communiquer à l'Assemblée la version finale du document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » qui servira de base à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

Cet ambitieux programme de développement, qui est le résultat de près de deux années de travaux préparatoires et d'intenses

négociations, offre une occasion historique pour faire de notre monde un monde meilleur. En éradiquant la pauvreté, en améliorant les moyens de subsistance pour tous et en réalisant le développement durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, nous pouvons parvenir à la prospérité et protéger notre planète.

La contribution et l'apport des parlementaires, des autorités locales, de la société civile et du monde universitaire, entre autres, ont joué un rôle essentiel dans la formulation de ce programme porteur de changement qui guidera notre action en matière de développement au cours des quinze prochaines années.

Les parlementaires ont apporté des contributions particulièrement intéressantes, en raison de leur connaissance hors pair sur les besoins des citoyens, la situation particulière de leurs pays respectifs et la capacité des gouvernements à répondre aux aspirations de développement.

En tant que piliers de la gouvernance démocratique, les parlements seront également appelés à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du nouveau programme de développement.



Les parlementaires doivent continuer à veiller à ce que les voix des citoyens soient entendues et prises en compte dans le processus de développement. Cela permettra d'améliorer l'appropriation du nouveau programme et sa mise en œuvre sur le terrain, autant d'aspects qui seront essentiels à son succès. En exerçant leur fonction de contrôle, les parlements favorisent également la reddition de comptes vis-à-vis des engagements de développement, l'affectation des moyens financiers appropriés, et permettent d'assurer la mise en place des cadres législatifs nécessaires.

Honorables Présidents de parlement,

La réussite de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 dépendra d'un certain nombre de facteurs décisifs, notamment de son intégration dans les plans de développement nationaux et de la mobilisation des ressources nécessaires en matière financière, technologique et de renforcement des capacités.

Il sera essentiel de faire progresser les travaux inachevés des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont été incorporés dans les Objectifs de développement durable (ODD). L'accent devra notamment être mis sur l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la création d'emplois. Bien que le nombre de femmes parlementaires continue de

s'accroître à travers le monde, davantage d'efforts devront être consentis à l'avenir pour atteindre le quota convenu au niveau international de trente pour cent de femmes parlementaires à l'horizon 2020.

Par ailleurs, nous devons collaborer dans les domaines de la formation, de l'autonomisation et de l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Alors que les gouvernements adoptent des cadres juridiques et politiques pour répondre de façon appropriée aux besoins et aux aspirations des jeunes, nous devrions tenir davantage compte du point de vue de la jeunesse sur la question du développement durable. Nous devrions également adopter des mesures concertées pour impliquer les jeunes dans les processus démocratiques.

Enfin, les parlementaires du monde entier ont un rôle essentiel à jouer dans la protection et la préservation de l'environnement, notamment en adoptant les textes législatifs appropriés. Alors que nous travaillons à la conclusion d'un nouvel accord de portée universelle sur le changement climatique lors de la Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris en décembre, des engagements audacieux capables de protéger notre planète pour les générations doivent être pris. Les parlementaires et les autres parties prenantes doivent continuer de participer activement aux efforts collectifs déployés en vue d'atteindre ce noble objectif. Je vous remercie pour votre attention.

M. Forest Whitaker, Acteur et humaniste, envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation

M. le Secrétaire général des Nations Unies,
Votre Excellence Monsieur le Président Kutesa,
Votre Excellence Monsieur le Président Chowdhury,
Vos Excellences Mesdames et Messieurs les Présidents de
Parlement,
Monsieur le Secrétaire général Chungong,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un très grand honneur de pouvoir m'adresser et faire passer mon message à un groupe si distingué de dirigeants et de législateurs. Je sais combien le travail que vous allez effectuer au cours des trois prochains jours est important, et je suis touché d'avoir été appelé à participer à cette conférence. Je tiens à remercier l'Union interparlementaire, son Président, M. Chowdhury, et son Secrétaire général, M. Chungong, pour leur invitation.

Quelle que soit la démocratie que vous représentez, votre rôle de Président (ou Présidente) de Parlement est essentiel. Il l'est encore plus aujourd'hui, à l'heure où la communauté internationale s'apprête à prendre des mesures extraordinaires. J'ai consacré les dix dernières années de ma vie aux jeunes du monde entier. Je me suis attaché à développer leurs compétences et à en faire des acteurs de premier plan dans la construction communautaire et la consolidation de la paix. Ces jeunes sont notre présent, ils sont notre avenir. Et nos lois peuvent aider à concrétiser cette réalité. En ma qualité d'Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation, j'ai eu l'occasion d'entendre et d'écouter des jeunes, hommes et femmes, de tous les horizons, de toutes les cultures, de toutes les communautés et de tous les pays. Ce que j'ai pu discerner, c'est un fort mécontentement généralisé vis-à-vis du statu quo politique. Partout dans le monde, les jeunes ont du

mal à se forger une identité et à déterminer leur raison d'être. Bon nombre d'entre eux se sentent marginalisés, mis à l'écart, incompris. Certains sont en colère, et pensent n'avoir d'autre recours que la violence et l'extrémisme.

Cette colère n'a pas épargné mon pays, qui a été le théâtre de fusillades et même d'attentats à la bombe. Cette colère n'épargne pas le Moyen-Orient, où l'État islamique commet des actes de terrorisme et tente de radicaliser une génération tout entière. Cette violence, ces actes de terrorisme doivent bien évidemment être condamnés avec la plus grande fermeté et éradiqués. Mais ces événements ne constituent que la face visible de l'iceberg. Ils symbolisent la perte d'espoir de notre société.

En tant que législateurs, en tant que principaux dirigeants de vos pays respectifs, vous avez le pouvoir de faire changer les choses. En tant que parlementaires, vous devez « parler ». Parler au nom des hommes, des femmes, des enfants qui ne sont pas entendus. Parler au nom des anciens enfants-soldats en Ouganda, au Soudan du Sud, au Myanmar. Parler au nom des gangs au Mexique et aux États-Unis. Parler au nom des orphelins de Syrie et de tant d'autres pays. Vous devez aider ces personnes à trouver leur voie, les aider à s'affirmer. Vous devez montrer que tout le monde a un rôle à jouer, que chacun de vos concitoyens a le pouvoir et la capacité d'agir. Vous devez les convaincre d'espérer à nouveau.

Quand j'étais petit, je passais beaucoup de temps sur l'exploitation de mon grand-père. Il me demandait parfois de labourer ses terres, à la seule force de mes bras. Une fois le champ labouré, mon grand-père me montrait où planter les graines. « Là tu mettras les pastèques, là les navets, là les



tomates. » Je devais ensuite m'en occuper. S'il faisait froid, je devais couvrir le sol pour éviter que les plants ne gèlent. Je devais chasser les oiseaux, arroser le champ. Si je travaillais bien, j'obtenais une belle récolte. Mais si je négligeais mon champ, si j'oubliais de l'arroser, si j'utilisais le mauvais engrais ou si je n'enfouissais pas suffisamment les graines, le champ se couvrait de mauvaises herbes. Je n'avais alors plus qu'à me baisser pour arracher les mauvaises herbes et tout recommencer.

Chaque jeune renferme une graine précieuse et unique contenant l'énergie et l'identité qui lui sont propres. Si nous en prenons soin, c'est-à-dire si nous donnons aux jeunes de quoi manger, une bonne éducation, un emploi leur permettant de gagner honnêtement leur vie et de satisfaire leurs besoins fondamentaux au sein de leur communauté, si nous les aidons à trouver un sens à leur vie et à se faire entendre, nous permettrons à toutes ces graines de germer, de grandir et de laisser place à de belles fleurs et de belles cultures partout dans le monde.

Mais si nous échouons, si nous ne prenons pas soin de ces jeunes, hommes et femmes, nous favorisons la croissance de mauvaises herbes. Or, ces mauvaises herbes sont obstinées, têtues, elles peuvent pousser n'importe où. La violence, l'extrémisme, le racisme, l'intolérance sont autant de mauvaises herbes qui peuvent émerger dans la moindre fissure, s'immiscer au cœur de la moindre petite graine et corrompre sa véritable identité.

Quelquefois, sur l'exploitation de mon grand-père, les mauvaises herbes prenaient le dessus. À tel point que je n'avais d'autre choix que d'attendre la saison suivante et recommencer. Mais nous ne pouvons pas attendre. Nous ne pouvons pas abandonner la génération actuelle et retenter avec la suivante. Nous devons prendre soin de ces jeunes dès aujourd'hui. Tous, nous devons nous improviser agriculteurs et jardiniers. Chaque homme, chaque femme peut participer à la création d'un monde dans lequel nos enfants grandissent en sachant que l'on se soucie d'eux et qu'ils y ont une place à part entière. Il est plus facile de se consacrer dès maintenant à la prise en charge et à l'éducation de la prochaine génération de dirigeants que de passer notre vie à arracher les mauvaises herbes.

En votre qualité de Présidentes et Présidents de Parlements, en tant que dirigeants les plus expérimentés, vous devez diriger ces efforts.

Vous avez l'un des plus beaux métiers du monde ! Avec vos lois, vous modelez le mouvement même, l'évolution de vos pays et de vos cultures. La moindre loi, la moindre décision politique, même locale, peut avoir un impact extraordinaire. Une simple interdiction de tourner à droite, une simple clôture autour d'un parking peuvent avoir des répercussions sur la vie de beaucoup de personnes. Ce sont ces petites choses qui permettent de poser des limites et de créer des structures. Par ces décisions, les autorités locales disent à leurs concitoyens : « Oui, allez-y. » ou « Non, n'y allez pas. » Une simple goutte d'eau ne permettra pas à une plante de survivre. Mais additionnée à d'autres au fil du temps, elle peut faire la différence entre la vie et la mort. Vous qui êtes ici légiférez à l'échelle nationale. À cette échelle, chaque loi que vous adoptez affecte des dizaines de milliers,

voire des millions, de personnes. Imaginez un peu : combien de graines, combien de jeunes en devenir cela représente-t-il ? Vos lois ont des répercussions, à petite ou grande échelle, qui peuvent nourrir toute une génération. Vous, législateurs, avez la capacité de prendre soin de ces jeunes ; vous savez labourer, fertiliser, tondre, tailler ! Vous avez le pouvoir de faire s'épanouir ces graines où qu'elles soient dans le monde.

J'ai assisté à la mutation extraordinaire qui s'opère lorsque vous vous intéressez au potentiel de ces jeunes, hommes et femmes, et lorsque vous les aidez à se forger une identité. Ma fondation travaille avec une école qui s'appelle Hope North, dans le nord de l'Ouganda. Cet endroit est un havre de paix, un espace de vie pour les anciens enfants-soldats, les réfugiés et les orphelins dont la vie a été brisée par la guerre et la violence. Hope North est un lieu où ces enfants peuvent vivre en sécurité, où ils peuvent se reconstruire. C'est un lieu où la vie renaît des blessures de la guerre.

Je pense à un garçon dont l'histoire m'a particulièrement touché. À son arrivée à Hope North, il ne posait sur vous qu'un regard éteint. Enrôlé de force comme enfant-soldat, il avait passé de nombreuses nuits blanches hanté par le souvenir de ce qu'il avait fait. Pourtant, le simple fait d'avoir été dans l'armée avait donné du sens à sa vie. À Hope North, il était en sécurité, mais il était aussi complètement perdu. Le vide de son regard révélait l'absence d'objectifs personnels. Sans prise en charge, sans attention, ce garçon aurait facilement pu basculer dans la violence ou l'isolement. Mais dans cette communauté, où il bénéficiait d'un soutien et d'une prise en charge, il a commencé à reprendre goût à la vie. Un jour, alors qu'il chantait avec ses camarades de classe, je l'ai observé. Je l'ai vu envahi par l'harmonie créée par ces voix s'élevant à l'unisson, j'ai vu que ce moment-là avait donné un sens à sa vie et nourri son âme. Et cette nouvelle identité a changé sa vie. L'an dernier, il ouvrait son propre magasin de matériel électrique. La dernière fois que nous avons discuté, il parlait de franchiser trois magasins supplémentaires dans les villages voisins. Il est devenu un leader et un modèle dans sa communauté.

Avec un peu d'amour et d'attention, une graine peut s'épanouir et la personne devenir vraiment elle-même. Il existe tellement d'initiatives que les Parlements pourraient mener, tellement d'objectifs durables qu'ils pourraient poursuivre pour promouvoir le bien-être social et donner aux jeunes les moyens de se trouver.

Les Parlements doivent aider à garantir une éducation de qualité pour tous les enfants, garçons et filles. L'éducation est pour l'être humain ce qu'est l'eau pour la plante. Il n'est pas possible de s'épanouir sans apprendre. Au Soudan du Sud, où de nombreux jeunes ont pris les armes et participé à la guerre civile, ma fondation s'est associée à l'UNESCO et à d'autres partenaires pour éduquer et former des jeunes à la médiation et la consolidation de la paix au sein des communautés. Nous voyons déjà les retombées de cette initiative sur la vie de ces jeunes. Un de nos jeunes bénéficiaires, devenu orphelin à l'âge de sept ans, a passé toute son enfance dans des camps de personnes déplacées. Il a trouvé un sens à sa vie grâce à son activité de consolidation de la paix dans sa communauté. Il est même sur le point de prendre un nouveau virage, puisqu'il s'apprête à entrer à l'université.

Deux autres bénéficiaires de notre programme au Soudan du Sud ont choisi, grâce à la formation et à l'éducation qu'ils ont reçues, de se mettre au service des autres et continuent de s'épanouir en tant que leaders de la communauté : ils viennent tout juste d'être élus au Parlement de l'État d'Equatoria oriental. Ils effectueront le même type de travail que vous tous et seront appelés à modeler l'évolution de leur culture grâce aux lois qu'ils adopteront. Au cours des prochains mois, le Parlement du Soudan du Sud doit ratifier l'accord de paix signé la semaine dernière par les dirigeants à Juba. Les législateurs doivent travailler de concert pour faire de cette paix une réalité et créer des programmes qui soutiennent et réintègrent les 10 000 enfants recrutés de force comme soldats lors du conflit. Ils doivent élaborer des lois qui mettent fin aux pratiques culturelles néfastes et promeuvent la tolérance et la réconciliation.

Les Parlements du monde entier doivent tirer parti des technologies qui permettent aux citoyens de s'exprimer et de se rapprocher. Internet permet aux personnes réduites au silence de s'exprimer. Internet permet à chaque personne sur la planète de dire « Je suis là. J'existe. » J'ai vu la surprise se dessiner sur le visage d'une jeune fille lorsqu'elle s'est connectée à Internet pour la toute première fois et qu'elle a découvert qu'elle avait à sa portée tout un monde de possibilités. Mais en 2014, seuls 32 % des personnes dans les pays en développement avaient accès à Internet. Renforcer la prévalence de ce prodigieux outil dans le monde permettra aux jeunes d'apprendre, de se cultiver et de se forger une identité.

Les Parlements doivent favoriser l'autonomisation des femmes et des autres groupes réduits au silence. Trop de femmes sont victimes de la violence et de l'exploitation sexuelle, principalement dans les pays fragiles touchés par la guerre et les conflits. Je pense notamment à une jeune femme que nous avons formée en Ouganda. Elle a connu les pires horreurs : enlevée par des soldats, forcée de tuer sa propre sœur, utilisée comme arme de guerre et violée, elle a dû apprendre à aimer sa fille, née de cette terrible épreuve. Je suis certain que vous avez tous entendu trop d'histoires comme celle de cette femme.

Mais la mort et la destruction ont laissé place à la vie, parce que cette femme a pu être accueillie et entourée : elle a trouvé un endroit sûr où vivre, a reçu une éducation et a été formée comme consolidatrice de paix. Elle a pu trouver son identité. Elle a lancé sa propre entreprise en vendant des sacs à main partout dans le monde. Aujourd'hui, elle élève sa fille – fruit du chaos et de la guerre – et, comme tant d'autres mères, elle apprend à une nouvelle génération de femmes et d'hommes à prendre en main leur destin.

Les Parlements doivent se mettre au service de ces personnes. Ce sont ces graines-là qu'il faut faire pousser. Personne ne doit être laissé pour compte.

Vous tous qui êtes réunis ici aujourd'hui venez de plus de 150 pays. Vous formez un magnifique tableau, fait de nationalités, d'origines ethniques, de cultures, et de peuples divers. Je suis conscient que la situation politique de votre pays (la manière dont vous gouvernez et les politiques exactes que vous mettez en

œuvre) est unique pour chacun d'entre vous. Mais tout comme chaque plante a besoin d'eau, de soleil et de terre pour germer, chaque personne a besoin de voir ses droits fondamentaux universellement reconnus et respectés dans tous les pays. Garantir ces droits et promouvoir le développement est essentiel pour la survie.

Lorsque les Nations Unies adopteront les 17 nouveaux objectifs de développement durable dans quelques jours (ici même), elles annonceront au monde entier leur intention de garantir l'éducation universelle, de promouvoir l'accès à Internet pour tous, d'assurer l'égalité des sexes, d'éradiquer la pauvreté et la faim, de réduire les inégalités, de lutter contre les changements climatiques, et tant d'autres défis. Ces objectifs illustrent la profonde interdépendance entre le monde développé et le monde en développement. Ce qui touche l'un affecte les autres. Il n'est plus possible de dire que la situation de nos voisins ne nous concerne pas, que les guerres ne vont pas s'étendre, que les réfugiés ne vont pas passer les frontières, que la pauvreté et l'extrémisme ne se généraliseront pas. Les mauvaises herbes poussent n'importe où.

Cela signifie que la mise en œuvre des objectifs de développement durable nécessite une action collective. Lutter contre ces problématiques majeures suppose un travail collectif, à la fois de tous les pays, mais aussi de chaque individu. Vous devez endosser le rôle de leader dans ces efforts, vous assurer que nous respectons nos obligations fondamentales les uns envers les autres et que nous travaillons main dans la main pour consolider la paix et assurer un développement durable pour tous les citoyens du monde. Vous devez vous assurer que nous prenons soin des graines à l'intérieur des personnes qui hériteront de ce monde.

Imaginez-vous gagnant les rives d'un fleuve majestueux. Vous mettez votre main dans l'eau et attrapez, dans votre paume, une petite goutte unique, distincte, parfaite. Puis vous retournez votre main, et cette goutte retombe dans le courant, où elle rejoint des milliards d'autres gouttes qui, ensemble, forment une entité unique coulant à l'unisson vers la même destination, donnant la vie sur leur passage, dans les plus hautes montagnes, dans les déserts les plus arides.

Ces gouttes, c'est nous, l'humanité. Ensemble, nous sommes ce fleuve. Inséparables. Une seule entité, unis dans un même dessein.

Ensemble, nous pouvons choisir notre destin. Nos voix et notre message peuvent se faire entendre partout dans le monde. Nos bonnes actions en inspireront de nouvelles qui viendront irriguer tous les champs, pour que chaque jeune puisse recevoir l'affection et le soutien dont il a besoin pour devenir pleinement et véritablement lui-même. Ensemble, tout est possible. Je tiens à vous remercier de nouveau de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Grâce à vous, la voix de chacun peut être entendue. Merci de toutes vos contributions à la paix et au développement dans le monde.

Bureau de la Conférence

Président de l'UIP

M. Saber Chowdhury

Secrétaire général de l'UIP

M. Martin Chungong

Vice-Présidents de la Conférence:

Mme Baleka Mbete

M. Zhang Dejiang

Mme Laura Boldrini

M. Mario Abdo Benítez

M. Mohamed Ennaceur

Baroness D'Souza

M. Guy Nzouba-Ndama

Mme Sumitra Mahajan

Présidente de l'Assemblée nationale, Afrique du Sud

Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, Chine

Présidente de la Chambre des Députés, Italie

Président du Sénat, Paraguay

Président de l'Assemblée des Représentants du peuple, Tunisie

Présidente de la Chambre des Lords, Royaume-Uni

Président de l'Assemblée nationale, Gabon

Présidente du Lok Sabha, Inde

Rapporteurs

Mme Rebecca Kadaga

M. David Carter

Mme Santi Bai Hanoomanjee

M. Norbert Lammert

Mme Kerryann Ifill

Mme Donatille Mukabalisa

M. Mark Wade

Présidente du Parlement, Ouganda

Président de la Chambre des Représentants, Nouvelle-Zélande

Présidente de l'Assemblée nationale, Maurice

Président du Bundestag, Allemagne

Présidente du Sénat, Barbade

Présidente de la Chambre des Députés, Rwanda

Président de la Chambre des Représentants, Trinité-et-Tobago



Le Secrétaire général des Nations Unies et le Président et le Secrétaire général de l'UIP parcourent l'exposition de photos organisée à la quatrième Conférence.
©UIP/Joel Sheakoski, 2015

Comité préparatoire

Président

M. Saber Chowdhury Président de l'Union interparlementaire

Membres

M. Zhang Dejiang	Président de l'Assemblée populaire nationale, Chine
M. Mogens Lykketoft	Président du Parlement danois (2011-2015)
Mme Gabriela Rivadeneira	Présidente de l'Assemblée nationale, Equateur
M. Guy Nzouba-Ndama	Président de l'Assemblée nationale, Gabon
M. Norbert Lammert	Président du Bundestag, Allemagne
M. Einar K. Gudfinnsson	Président du Parlement d'Islande
Mme Sumitra Mahajan	Présidente de la Chambre du Peuple, Inde
Mme Laura Boldrini	Présidente de la Chambre des Députés, Italie
M. Tadamori Oshima	Président de la Chambre des Représentants, Japon
M. Atef Tarawneh	Président de la Chambre des Représentants, Jordanie
M. Kassym-Jomart Tokayev	Président du Sénat, Kazakhstan
M. Ekwee Ethuro	Président du Sénat, Kenya
M. Luis Miguel Gerónimo Barbosa	Président du Sénat, Mexique (2014-2015)
M. Theo-Ben Gurirab	Président de l'Assemblée nationale, Namibie (2005-2015)
M. David Carter	Président de la Chambre des Représentants, Nouvelle-Zélande
M. David Mark	Président du Sénat, Nigéria (2007-2015)
M. Radoslaw	Marshal du Sejm, Pologne
Mme Valentina Matviyenko	Présidente du Conseil de la Fédération, Fédération de Russie
M. Moustapha Niasse	Président de l'Assemblée nationale, Sénégal
Mme Anne Makinda	Présidente de l'Assemblée nationale, République-Unie de Tanzanie
Lord Fakafunua	Président de l'Assemblée nationale, Tonga (2012-2014)
M. Wade Mark	Président de la Chambre des Représentants, Trinité-et-Tobago
Mme Rebecca Kadaga	Présidente du Parlement de l'Ouganda / Membre du Comité exécutif
M. Rashid Al Shariqi	Membre du Conseil national de la Fédération, Emirats arabes unis / Membre du Comité exécutif
Mme Ivonne Passada	Première Vice-Présidente du Sénat, Uruguay / Membre du Comité exécutif

Secrétaire général de l'Union interparlementaire

M. Martin Chungong

Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies

M. Michael Møller Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

Invités spéciaux

M. Ban Ki-moon	Secrétaire général des Nations Unies
M. Sam K. Kutesa	Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Ouganda
M. Forest Whitaker	Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation
Mme Helen Clarke	Administrateur du PNUD
Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka	Directrice exécutive, ONU Femmes
M. Mogens Lykketoft	Président élu de l'Assemblée générale des Nations Unies, Danemark

Anciens Présidents de l'UIP

M. Sergio Paéz	Chili
M. Abdelwahed Radi	Maroc



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

 +41 22 919 41 50
 +41 22 919 41 60
 postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex
Genève
www.ipu.org